

Faculté de Droit et de Sciences Économiques de Limoges  
Master 2 Droit Public et Administration – Année 2022/2023

**Mémoire de stage (Service Civique)**

**Le lien Armées-Jeunesse : une priorité dans les objectifs du  
ministère des Armées**



Service Civique effectué du 10 octobre 2022 au 09 juin 2023 au Centre du Service National  
et de la Jeunesse de Limoges (87)

Mémoire effectué par Océane DUBIAU  
Dirigé par Mme. BARUS Elisabeth, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure  
Et Mme. POULET GIBOT-LECLERC Nadine, Directrice du Master Droit Public et  
Administration



## **Abréviations**

---

CSNJ : Centre du Service National et de la Jeunesse  
ESNJ : Établissement du Service National et de la Jeunesse  
DSNJ : Direction du Service National et de la Jeunesse  
SACS : Secrétaire Administratif de Classe Supérieure  
JDC : Journée Défense et Citoyenneté  
JDM : Journée Défense et Mémoire  
SNU : Service National Universel  
SMV : Service Militaire Volontaire  
EPIDE : Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi  
ASJC : Aux Sports Jeunes Citoyens  
VSC : Volontaire Service Civique  
LPM : Loi de Programmation Militaire  
ONaCVG : Office National des Combattants et Victimes de Guerre  
CIR : Centre d'Information et de Recrutement  
CIRFA : Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées  
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse  
CAJ : Commission Armées-Jeunesse

## Sommaire

---

Remerciements .....	2
Abréviations .....	3
Introduction .....	5
Section 1 – La jeunesse, un enjeu institutionnel et social pour le ministère des Armées.....	8
§1 – L'enjeu institutionnel du lien Armées-Jeunesse représenté par une nécessité et un besoin de recruter.....	8
A - La mise en place de dispositifs suscitant pour les jeunes un intérêt et une attractivité des métiers dans les Armées.....	8
B – Un objectif affirmé de recrutement auprès de la jeunesse par le ministère des Armées...	13
§2 – L'insertion professionnelle par le lien Armées-Jeunesse, un enjeu social pour le ministère des Armées.....	18
A – L'insertion professionnelle des jeunes par le biais de partenariats et dispositifs coordonnés par le ministère des Armées.....	18
B – La Journée Défense et Citoyenneté, un outil du ministère des Armées permettant l'insertion professionnelle de la jeunesse.....	22
Section 2 – Le lien Armées-Jeunesse, une transmission de valeurs et de devoirs.....	28
§1 - Des valeurs communes inculquées par le lien maintenu entre l'Armée et la Jeunesse.....	28
A – La transmission de valeurs à la jeunesse par des dispositifs en constante évolution.....	28
B – Des dispositifs de transmission de valeurs ouverts aux jeunes dans un but d'égalité des chances.....	32
§2 - Le lien Armées-Jeunesse comme vecteur du devoir de mémoire.....	36
A – La transmission du devoir de mémoire à la jeunesse par le biais d'informations .....	36
B – Le devoir de mémoire transmis aux jeunes par le biais de leur participation aux activités.....	39
Conclusion.....	43
Références bibliographiques.....	44
Annexes.....	47

## Introduction

---

Le ministère des Armées est composé de son ministre, M. Sébastien Lecornu, ainsi que de divers personnels et structures. En effet il est composé du Chef d'État-Major des armées, de la Direction Générale de l'Armement et du Secrétariat Général pour l'Administration. Le Chef d'État-Major est responsable des organismes interarmées qui sont placés sous son autorité, la Direction Générale de l'Armement a pour mission d'équiper les armées de façon souveraine et de promouvoir la coopération européenne. Le Secrétariat Général pour l'Administration, quant à lui, pilote des politiques publiques au service des armées et vient en appui dans les besoins opérationnels. Pour 2023, on comptait au sein de ce ministère 207 000 militaires et 64 000 civils des Armées, avec 41 000 réservistes opérationnels<sup>1</sup>.

Le Centre du Service National et de la Jeunesse est une structure, elle aussi, relevant du ministère des Armées, et plus précisément d'Établissement du Service National et de la Jeunesse. Ainsi en France, il y a 33 CSNJ dont 6 en Outre-Mer ; ces CSNJ relevant donc de 5 ESNJ présents sur le territoire national. Le CSNJ de Limoges relève, lui, de l'ESNJ du Sud-Ouest, qui relève de la Direction du Service National et de la Jeunesse situé à Balard, à Paris<sup>2</sup>. La DSNJ, depuis sa création en mai 2017, s'est engagée aux côtés du ministère des Armées pour promouvoir des politiques en faveur de la jeunesse. En effet, cette structure présente trois sous-directions : une sous-direction sur les politiques en faveur de la jeunesse, une deuxième sous-direction sur la politique en faveur du service national et de la transformation numérique et une troisième et dernière sous-direction en faveur de la politique sur les ressources métier<sup>3</sup>. La première sous-direction étant dirigée à Balard et les deux autres par le CSNJ d'Orléans. Elle assure ainsi, par le biais de divers dispositifs tels que le plan égalité des chances ou la JDC, des actions citoyennes et le lien avec la jeunesse.

Le CSNJ de Limoges est composé de divers personnels, il y a tout d'abord la Cheffe de centre et 20 personnels répartis dans diverses cellules (avec un départ à la retraite en cours de service civique, un réserviste dans l'Armée de terre à la retraite qui intervient ponctuellement et une assistante sociale basée à Brive-La-Gaillarde). En effet, au sein du CSNJ se trouve la Cellule Affaires Générales regroupant quatre personnels civils des Armées dont 2 anciens militaires de l'Armée de Terre. Cette cellule traite de tout ce qui concerne les ressources humaines, le budget du CSNJ, des tâches administratives relatives aux divers projets mis en œuvre (JDC, Service National Universel, projet ASJC...). Au sein du CSNJ se trouve également la Cellule Relations Publiques avec deux personnels civils des Armées dont un ancien militaire de l'Armée de Terre et parfois la présence d'un réserviste notamment lors de projets ou en tant qu'animateur JDC. Ces derniers traitent des divers projets mis en œuvre en faveur de la jeunesse tels que les projets ASJC, les rallyes citoyens ou encore les Classes de Défense et de Sécurité Globales afin de maintenir un lien entre l'Armée et la Jeunesse et d'intégrer cette jeunesse à un secteur qui semble à première vue fermé et complexe. Est également présent au sein du CSNJ la Cellule Coordination composée de 2 personnels civils des Armées et d'un personnel militaire, cette cellule devant gérer tout ce qui est relatif à la JDC comme la préparation des sites, le planning des animateurs pour les JDC ou SNU, les appels aux animateurs pour s'assurer de leur présence ou encore le fait de rentrer dans le

---

<sup>1</sup> Les grandes orientations de la LPM 2024-2030

<sup>2</sup> Voir Annexe 1

<sup>3</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/nous-connaître/organisation-du-sga/directions/direction-du-service-national-jeunesse>

logiciel les JDC effectuées. Enfin, il y a également la Section JDC composée de désormais 9 personnels dont un militaire de l'Armée de l'Air et de l'Espace et plusieurs anciens militaires de l'Armée de Terre et de la Marine Nationale. Cette dernière cellule gère les échanges avec les administrés, que ces derniers soient relatifs aux convocations pour les JDC ou encore la perte des certificats de participation à la JDC, etc. Parmi ces divers personnels adjoints administratifs principaux, plusieurs sont réservistes dans la Gendarmerie, dans l'Armée de Terre ou encore dans la Marine Nationale.

Le CSNJ a donc pour mission de réaliser la troisième et dernière étape du parcours citoyen, à savoir la JDC. En effet, le parcours citoyen est composé de trois étapes<sup>4</sup> qui sont :

- L'enseignement de la défense réalisé par les professeurs d'école en classe de troisième et de première, conformément à l'article L114-1 du Code du Service National affirmant « *L'enseignement de la défense est organisé dans les conditions fixées par l'article L. 312-12 du code de l'éducation ci-après reproduit : " Art.L. 312-12-Les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne ainsi que l'organisation générale de la réserve font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre de l'enseignement de l'esprit de défense et des programmes de tous les établissements d'enseignement du second degré. " Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »*
- Le recensement dès l'âge de 16 ans à effectuer en mairie,
- La Journée Défense et Citoyenneté pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans conformément à l'article L114-2 du Code du Service National affirmant « *En complément de cet enseignement, est organisé pour tous les Français la journée défense et citoyenneté à laquelle ils sont tenus de participer. La journée défense et citoyenneté a lieu entre la date du recensement des Français et leur dix-huitième anniversaire. Elle dure une journée. A l'issue de la journée défense et citoyenneté, il est délivré un certificat individuel de participation ».*<sup>5</sup>

Les étapes de ce parcours citoyen sont obligatoires et nécessaires afin que les jeunes Français puissent travailler sur la notion de citoyenneté, que ces derniers puissent avoir un contact avec des personnels militaires et qu'ils découvrent les diverses professions au sein des Armées. De plus, cela leur permet de comprendre la nécessité d'avoir une Défense et de faire vivre le lien Armées-Jeunesse.

Pour réaliser les diverses JDC, le CSNJ de Limoges intervient sur divers départements et donc sur plusieurs sites JDC tels que Limoges, Tulle, Brive-La-Gaillarde, La Courtine, Coulounieix-Chamiers, Guéret, Égletons et bientôt Sarlat. Les personnels du CSNJ n'animent la JDC que pour les formalités administratives, les tests d'acquis des fondamentaux de la langue française et deux modules, qui sont d'ailleurs amenés à disparaître en septembre 2023. Le reste de la journée est encadré par deux animateurs militaires, il peut s'agir de gendarmes, de réservistes, de militaires travaillant au Centre d'Information et de Recrutement. Au-delà de la JDC, le CSNJ réalise des activités de rayonnement auprès des jeunes par le biais d'autres projets tels que des Classes Défense dans des établissements scolaires, des rallyes citoyens ou encore les Journées Défense et Mémoire lors des SNU. Les missions incombant au CSNJ

---

<sup>4</sup> [https://www.issy.com/sites/default/files/medias/pdf/2019/02/parcours\\_citoyen.pdf](https://www.issy.com/sites/default/files/medias/pdf/2019/02/parcours_citoyen.pdf)

<sup>5</sup> [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

nécessitent ainsi de nombreux partenaires pour les réaliser au mieux, on y trouve par exemple le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, la Mission Locale ou des centres de formation pour les jeunes en décrochage scolaire ou détectés en difficulté de lecture lors des JDC, les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour les projets ASJC, le Ministère de la Justice plus récemment ou encore l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre pour le devoir de mémoire réalisé auprès des jeunes.

Concernant ma mission de VSC au sein du CSNJ de Limoges, j'étais tenue d'aider à l'insertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans présents lors des diverses JDC. En effet, j'assistais à chaque JDC effectuée sur le site de Limoges (les JDC sur les autres sites étant trop loin, je n'y assistais pas) et je me présentais et présentais ma mission à chaque début de session. Sur la journée, je réalisais divers entretiens avec des jeunes repérés en décrochage scolaire (c'est-à-dire sans diplôme et sans emploi) afin de les guider vers des structures d'insertion partenaires avec le CSNJ, notamment la Mission Locale, le Service Militaire Volontaire et l'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi. Une fois la JDC effectuée, je recontactais le jeune en décrochage s'il le souhaitait afin de l'aider et l'informer sur les démarches qu'il avait à réaliser pour s'insérer.

Sur la même période que moi étaient présentes deux autres VSC, cependant elles réalisaient une mission différente de la mienne. En effet ces dernières intervenaient dans le cadre d'une mission de rayonnement et devaient réaliser des projets ASJC mêlant ainsi la promotion des Jeux Olympiques 2024 à Paris mais également le devoir de mémoire et de citoyenneté.

Lors de ce service civique d'une durée de 8 mois, j'ai également effectué un stage d'une semaine au sein d'une base militaire à Cesson-Sévigné au mois d'octobre et un deuxième au sein du deuxième Régiment Étranger d'Infanterie à Nîmes me permettant ainsi de découvrir au mieux le secteur des armées et la légion étrangère.

Les missions du CSNJ et les projets réalisés par ce dernier montrent ainsi l'enjeu que représente la jeunesse pour le ministère des Armées. En effet, depuis la suspension du Service Militaire par le Président J. Chirac en 2002, le ministère des Armées cherche par le biais de divers moyens et pour diverses raisons à établir un lien entre l'Armée et la Jeunesse. Par exemple, auparavant le CSNJ était nommé « Centre du Service National » mais le terme « et de la Jeunesse » a été rajouté plus récemment afin de montrer l'importance de la jeunesse pour l'Armée.

La question qui se trouve donc posée et qui sera traitée ici est celle de savoir de quelles manières et pour quelles raisons la Jeunesse occupe une place si importante au sein du ministère des Armées ?

Afin de répondre à cette problématique, il convient de rappeler que la jeunesse occupe une place importante pour le ministère des Armées en termes d'attractivité des métiers de la Défense et en termes d'insertion professionnelle (I), toutefois ce n'est pas l'unique raison à cet intérêt. En effet, par le biais de la jeunesse, le ministère des Armées peut transmettre diverses valeurs et devoirs (II).

## **Section 1 : La jeunesse, un enjeu institutionnel et social pour le ministère des Armées**

---

Le ministère des Armées a développé, par le biais de ses diverses structures qui le composent et grâce à ses divers partenariats, une véritable politique en faveur du lien Armées-Jeunesse. En effet, ce lien représente un enjeu important pour les Armées et plus particulièrement, la jeunesse constitue un enjeu institutionnel en termes de recrutement (§1) et un enjeu social en termes d'insertion professionnelle (§2).

### **§1 – L'enjeu institutionnel du lien Armées-Jeunesse représenté par une nécessité et un besoin de recruter**

La DSNJ permet l'animation et la coordination de la participation du ministère des Armées dans divers dispositifs mis en place pour la jeunesse. Ces dispositifs ont ainsi différents objectifs mais de nombreux permettent de susciter l'envie de mieux connaître les Armées et donc, éventuellement, de s'y engager (A). Au-delà de cela, ces dispositifs et les partenaires en question participent également au recrutement parmi les jeunes (B).

#### **A – La mise en place de dispositifs suscitant pour les jeunes un intérêt et une attractivité des métiers dans les Armées**

La jeunesse a, depuis toujours, représenté un enjeu primordial et fondamental pour le ministère des Armées. En effet, initialement la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798 obligeait tous les hommes français âgés de 20 à 25 ans à participer à la défense de leur pays et ainsi, à réaliser leur service militaire pour une durée de cinq années. L'article premier de cette loi énonçait « *Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie* »<sup>6</sup>. Ce service militaire a connu diverses modifications quant à sa durée (il est en effet passé à 3 ans, ensuite à 1 an...) et s'est étendu aux femmes sur la base du volontariat sous la Ve République. C'est en 2002 que le Président Jacques Chirac a décidé de suspendre ce service militaire. Cependant, ce dernier permettait le lien entre les Armées et la Jeunesse et permettait à la fin du service militaire de recruter des jeunes. C'est pour cela qu'à la suite de cette suspension, le Ministère des Armées a mis en place avec ses différents partenariats (et plus particulièrement le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse) un « parcours citoyen » et des dispositifs touchant la jeunesse. Les jeunes n'ayant plus d'obligation légale de s'intéresser ou d'intégrer les Armées, il fallait malgré tout maintenir un lien avec eux, et ce pour diverses raisons qui seront évoquées.

La mise en place et la coordination des dispositifs par le ministère des Armées existe donc depuis déjà de nombreuses années. La création de la DSNJ en mai 2017 a ainsi permis d'accentuer la mise en place de ces dispositifs et d'en créer de nouveau dans la mesure où elle est l'intermédiaire de référence au sein du ministère des Armées et un interlocuteur au niveau interministériel. En effet, sa participation aux côtés du ministère des Armées permet de coordonner la politique de ce dernier en faveur de la jeunesse et de s'y intéresser de manière intégrale. Dès lors, en 2022, a été mis en place le plan « Ambition Armées-Jeunesse » permettant ainsi de donner une nouvelle image et une nouvelle présentation à la politique de jeunesse du ministère des Armées. En effet, ce plan a pour ambition et pour but « *d'affermir et de maintenir nos objectifs : transmettre les valeurs de la République, les valeurs d'engagement, de solidarité et de fraternité, développer la citoyenneté* » selon les propos de

---

<sup>6</sup> Article premier de la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798

Geneviève Darrieussecq le 26 janvier 2021, qui était Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Ce plan a en effet été nécessaire afin d'adapter la politique jeunesse du ministère des Armées en raison de la montée en puissance du service national universel. Il a donc pour objectif de réorganiser et prioriser des activités jeunesse, de permettre une équité territoriale dans les territoires qui ne bénéficiaient pas des actions du ministère, un ancrage territorial avec l'implication des CSNJ et une instauration d'un suivi et d'une valorisation du lien entre les jeunes et la défense par le biais d'un parcours d'engagement<sup>7</sup>. Ainsi, diverses ressources ont été sollicitées telles que des moyens humains avec la présence notamment d'environ 6 000 animateurs militaires pour les JDC et JDM, des budgets identifiés ou encore des outils pédagogiques comme des sites internet ou des réseaux sociaux, afin de toucher au mieux les jeunes.

Ainsi, divers dispositifs ont été mis en place par le biais du ministère des Armées et de ses différents partenaires. Sont identifiés principalement, en tant que partenaires, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement Supérieur dans la mesure où le public visé sont des jeunes, dont des jeunes scolarisés. De ce fait, de nombreux dispositifs permettant un intérêt de la part des jeunes envers le monde militaire se font par le biais des enseignants. Ce partenariat a fait l'objet de plusieurs protocoles, notamment un premier en 1982 intitulé « défense éducation nationale » dans lequel Charles Hernu<sup>8</sup> et Alain Savary<sup>9</sup> avaient tous deux affirmés « *La mission de l'éducation nationale est, d'assurer sous la conduite des maîtres et des professeurs, une éducation globale visant à former des futurs citoyens responsables, prêts à contribuer au développement et au rayonnement de leur pays (...). L'éducation est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires, l'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires* »<sup>10</sup>.

Toutefois, les jeunes non scolarisés ne sont pas délaissés et sont également pris en compte par le biais d'autres dispositifs. Cela inclut donc d'autres partenaires tels que la Mission Locale, le Service Militaire Volontaire (ou Service Militaire Adapté pour les Outre-Mer). De plus, un plan égalité des chances a été mis en place en 2007 par le ministère des Armées permettant aux jeunes, notamment les plus défavorisés ou ceux n'ayant que peu ou pas de diplômes de découvrir les armées et de s'insérer socialement. Depuis sa création, plus de 3 000 jeunes par an sont bénéficiaires et peuvent ainsi s'intéresser au monde militaire. Ce plan permet donc d'obtenir une mixité sociale au sein des Armées et de ce fait, il permet de rendre les métiers des Armées plus attractifs et plus accessibles pour tous.

Ainsi pour rendre plus attractifs et accessibles les différentes professions et corps des Armées, divers dispositifs ont vu le jour. Tout d'abord est créé en 2007 et est issu du plan égalité des chances le dispositif « les cadets de la défense » pour initier à l'éthique militaire et développer la culture de l'engagement et ce, dans un esprit de cohésion et de mixité sociale. Ce dispositif légalement reconnu par loi n° 2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté consiste à accueillir une trentaine d'élèves, collégiens ou lycéens, au sein d'unités militaires. Ce dernier a été possible par le biais d'un partenariat entre le ministère des Armées et les établissements scolaires environnants, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

---

<sup>7</sup> Maquette du plan « Ambition Armées-Jeunesse 2022 », Secrétariat Général pour l'Administration

<sup>8</sup> Né en 1923 et mort en 1990, il a été ministre de la Défense et homme politique

<sup>9</sup> Né en 1918 et mort en 1988, il a été ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse de 1981 à 1984

<sup>10</sup> <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo26/MENE1600477X.htm>

sélectionnant lui-même les établissements scolaires afin de promouvoir la mixité sociale. Les centres cadets de la défense proposent donc à des jeunes entre 14 et 16 ans, scolarisés dans un établissement scolaire environnant, des activités éducatives, citoyennes et sportives qui se réalisent hors temps scolaire. Ces activités sont encadrées par des militaires d'active ou des réservistes en compagnie d'enseignants volontaires, et concernent autant l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et de l'Espace que la Marine Nationale<sup>11</sup>. Les diverses activités proposées se réalisent durant 14 demi-journées réparties sur l'année scolaire et en fin de cycle se déroule un camp d'une durée de 5 jours d'affilés. Les jeunes cadets de la défense doivent porter l'uniforme durant les activités, ces dernières reposant sur quatre axes qui sont le sens de la citoyenneté et l'attractivité des métiers des Armées et de l'État, le devoir de mémoire par la participation de ces derniers à des cérémonies commémoratives, la connaissance du patrimoine français et enfin le développement du civisme et des valeurs collectives<sup>12</sup>. Depuis la création de ce dispositif, son succès se confirme au fil des années et de nouveaux centres se sont créés : en 2019 par exemple, cinq nouveaux centres se sont ouverts. On y trouve Alès avec le 503<sup>e</sup> Régiment d'infanterie de transmission, Laudun avec le 1<sup>er</sup> Régiment étranger du génie, Montpellier avec la délégation militaire départementale 34, Luxeuil avec la base aérienne 116 ou encore Toulon avec le groupement de gendarmerie maritime. Il existe désormais 33 centres de cadets de la défense en partenariats avec 229 établissements scolaires impliquant environ 1000 jeunes bénéficiaires, dont 23% sont en éducation prioritaire. Parmi ces centres, 17 sont réservés à l'armée de Terre, 4 à la Marine Nationale, 5 à l'armée de l'Air et de l'Espace et 7 aux directions du ministère des Armées<sup>13</sup>. De plus, des dispositifs similaires aux cadets de la défense ont également été créés pour tout ce qui concerne les sapeurs-pompiers, la Police Nationale ou encore la gendarmerie : il s'agit des cadets de la République.

Ce dispositif permet donc à des jeunes français de découvrir les divers métiers au sein des Armées, de s'y intéresser et de pouvoir échanger avec des militaires, qu'ils soient d'actives ou de réserve. Le ministère des Armées voulant de plus en plus de réels contacts avec les jeunes.

Au-delà de ce dispositif, et toujours dans un but d'attractivité et de découverte des diverses professions au sein des Armées, on retrouve les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement de la défense nationale présentées dans un arrêté du 21 avril 2008 relatif à ces dernières. En effet, l'article 1 de cet arrêté énonce « *Les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale contribuent à l'éducation militaire des citoyens. Elles doivent permettre de susciter leur adhésion à l'organisation de la défense militaire, de les préparer à s'orienter vers un engagement d'active ou à intégrer les réserves militaires opérationnelles ainsi que de leur faire mieux percevoir l'esprit de défense et les valeurs qui s'y rapportent* » et l'article 5 « *La période militaire d'initiation à la défense nationale a pour objet de sensibiliser les personnes visées à l'article 2 aux missions dévolues aux forces armées et formations rattachées et de leur faire découvrir le milieu militaire* ». Ce dispositif proposé par les trois armées permet donc d'offrir, toute l'année, une première expérience dans le milieu militaire pour les jeunes de 16 à 30 ans. Ces périodes militaires sont basées sur le volontariat du jeune et consistent à réaliser un séjour d'une à quatre semaines

---

<sup>11</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/veiller-a-lesprit-defense/cadets-defense>

<sup>12</sup> <https://www.capital.fr/votre-carriere/cadets-de-la-defense-principe-et-fonctionnement-1425075>

<sup>13</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/veiller-a-lesprit-defense/cadets-defense>

au sein d'une unité militaire afin de favoriser l'acculturation à l'esprit de défense, la vie en collectivité, la cohésion et le dépassement de soi. De plus, ces périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement de la défense nationale permettent aux jeunes souhaitant devenir réserviste de réaliser leur formation initiale. Cela permet également à plus de 400 jeunes scolarisés dans des filières professionnelles de réaliser leur stage de qualification dans des unités partenaires de leurs établissements scolaires, puisqu'en effet plus de 10 000 jeunes effectuent ces périodes militaires dont des jeunes encore scolarisés. Durant la crise sanitaire en 2020, environ 8 500 jeunes ont tout de même pu effectuer leur période militaire d'initiation ou de perfectionnement de la défense nationale, maintenant ainsi le lien Armées-Jeunesse<sup>14</sup>.

Le ministère des Armées, toujours pour maintenir ce lien Armées-Jeunesse et afin de promouvoir l'égalité des chances, la mixité sociale et la découverte du monde de la défense, a également souhaité offrir la possibilité à de nombreux jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans d'avoir une première expérience professionnelle au sein du monde militaire. En effet, de la classe de 3<sup>e</sup> jusqu'à bac +7, le ministère des Armées offre la possibilité de réaliser en son sein des stages conventionnés, des apprentissages ou encore des contrats Armées-Jeunesse permettant ainsi aux différents jeunes de découvrir tant les professions civiles que militaires au sein de la défense nationale. Les divers stages proposés sont d'une durée allant d'une semaine à une durée maximale de 6 mois et permettent ainsi à différents jeunes d'acquérir de l'expérience et de découvrir le monde militaire. Ces stages sont obligatoirement conventionnés et entraînent une gratification pour le stagiaire au-delà de 44 jours de présence effective. Le ministère des Armées a mis en place différents stages en fonction du moment où se trouve le jeune dans sa scolarité. En effet, pour les collégiens en classe de 3<sup>e</sup>, plusieurs stages sont proposés tels que le stage de découverte ou d'observation, nécessitant la signature d'une convention entre l'établissement scolaire, le jeune et l'organisme d'accueil pour un stage d'une durée d'une semaine. De plus, par le biais du partenariat entre le ministère des Armées et l'association Tous en stage<sup>15</sup>, on trouve les stages « Tous en stage » permettant aux Armées, directions, services et établissements publics de proposer des stages innovants. En effet, 10 à 20 élèves d'un collège partent en stage d'une semaine ensemble et sur cette semaine, chaque jour une entreprise leur est présentée dont un jour qui est consacré à une entité du ministère des Armées. Une convention est également requise ici, et met en avant des collèges situés en zone d'éducation prioritaire par le biais du plan égalité des chances. Enfin, depuis 2019 est également proposée par la DSNJ la semaine stage défense permettant à un groupe d'une vingtaine d'élèves de classe de 3<sup>e</sup> de découvrir pendant la durée d'une semaine diverses entités du ministère des Armées. Le vendredi de cette semaine de stage est consacré à la restitution du ressenti des élèves au sein du collège<sup>16</sup>. Au-delà de ces stages, on trouve notamment les contrats d'apprentissage au sein du ministère des Armées pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus. Ces contrats offrent la possibilité pour les jeunes d'acquérir de l'expérience, de découvrir le monde militaire tant au niveau civil que militaire et de percevoir une rémunération à hauteur du SMIC. Depuis 2020, environ 2 000 apprentis ont été recrutés

---

<sup>14</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/sengager/periodes-militaires-defense-nationale>

<sup>15</sup> L'association « Tous en stage » a pour but de faire découvrir en une semaine une diversité de métiers à travers un stage inter-entreprises et collectif

<sup>16</sup> Maquette « Stages et Contrats Armées-Jeunesse » du Secrétariat Général pour l'Administration, Direction du Service National et de la Jeunesse

au sein des directions du ministère des Armées et plus d'une centaine ont été embauchés<sup>17</sup>. Lors de mes divers stages d'une durée d'une semaine, réalisés au sein de bases militaires, j'ai pu faire la rencontre d'une apprentie au ministère des Armées, et plus précisément à la DSNJ. Elle réalise ainsi son contrat d'apprentissage sur une durée de deux années pour son Master, lui permettant de découvrir le milieu militaire et d'acquérir des connaissances et compétences pour la suite de son parcours professionnel.

Enfin, le ministère des Armées propose des contrats Armées-Jeunesse d'une durée d'un à trois mois maximums pour les jeunes allant jusqu'à l'âge de 27 ans et qui sont diplômés à minima d'une licence. Ces contrats à durée déterminée permettent ainsi de découvrir la diversité de professions au sein des Armées et de découvrir les diverses missions qui y sont proposées. En 2020, plus de 10 000 offres de stages et contrats Armées-Jeunesse ont été proposés.

Enfin, en termes de découverte et d'attractivité des professions des Armées, le Service Civique réalisable au sein des entités du ministère des Armées depuis 2017 reste également une opportunité. Les jeunes, sur la base du volontariat, peuvent ainsi découvrir les diverses armées. En effet, le service civique a été créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et il est entré en vigueur le 13 mai 2010 sous la direction de l'Agence du Service Civique qui constitue un Groupement d'Intérêt Public. Il permet ainsi aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, 30 ans pour les personnes en situation de handicap, de s'engager en faveur de l'intérêt général, pour une durée allant de 6 mois à 1 an, et ce même à l'étranger<sup>18</sup>. Cet engagement peut porter sur l'un des neuf domaines reconnus prioritaires par la Nation, à savoir la culture et les loisirs, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence, la mémoire et la citoyenneté, la santé, la solidarité, l'environnement ou encore le sport. Le jeune volontaire travaille de 24 à 30 heures par semaine et obtient une indemnisation de la part de l'État et de son organisme d'accueil. Ce dispositif permet ainsi, pour les jeunes volontaires et intéressés, d'intégrer pour une durée déterminée un des 218 organismes du ministère des Armées qui le proposent. C'est en effet ce que j'ai réalisé en effectuant un service civique d'une durée de 8 mois au sein du CSNJ de Limoges, une structure relevant du ministère des Armées. Ce dispositif, concernant le ministère des Armées, permet ainsi de découvrir les missions des personnels civils et militaires, d'échanger avec chaque corps d'armée à savoir l'armée de Terre, l'armée de l'Air et de l'Espace, la Marine Nationale ou encore la gendarmerie. De plus, par le biais des divers stages effectués durant ce service civique, sont présentées les différentes Armées et les diverses professions. Ainsi les jeunes sont au cœur même de la défense.

Ce lien Armées-Jeunesse est donc nécessaire afin de promouvoir au mieux les métiers de l'Armée et de les rendre plus attractifs afin de susciter un intérêt de la part des jeunes. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces divers dispositifs ont été mis en place par le ministère des Armées et ses partenaires. C'est également pour maintenir ce lien que la DSNJ a été créé en 2017 et que sa politique jeunesse a été réorganisée et adaptée afin de tenir compte des évolutions et notamment de celles de la jeunesse (intervenir sur les réseaux sociaux par exemple). Les Armées souhaitent, par le biais de ces dispositifs, intéresser les jeunes dans la mesure où ce sont ces derniers qui vont devoir se créer un projet professionnel par la suite et

---

<sup>17</sup> <https://www.stages.defense.gouv.fr>

<sup>18</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/sengager/service-civique-au-ministere-armees>

dans la mesure où ils sont l'avenir du pays. Ces dispositifs permettant l'attractivité des métiers des Armées ont également pour but, avec d'autres dispositifs et d'autres partenariats, d'essayer de recruter des jeunes Français afin d'assurer la continuité de la défense nationale.

## **B – Un objectif affirmé de recrutement auprès de la jeunesse par le ministère des Armées**

Le ministère des Armées affiche également, par le biais de ces divers dispositifs, un objectif de recrutement des jeunes Français au-delà du simple fait de susciter chez eux un intérêt pour les métiers des Armées. En effet, ce qui a été mis en place initialement pour permettre l'attractivité des métiers des Armées tels que le plan égalité des chances ou encore le plan « Ambition Armées-Jeunesse » de 2022, permettent également un meilleur recrutement. La politique du ministère en faveur de la jeunesse vise à renforcer le lien Armées-Jeunesse, à favoriser l'insertion professionnelle mais également à relever le défi de l'attractivité afin de faire découvrir aux jeunes Français les diverses possibilités d'engagement, que ce soit un engagement civil ou militaire. De plus, le public visé étant la jeunesse, les dispositifs mis en place ou dans lesquels intervient le ministère des Armées touchent la jeunesse au sens large, à savoir une grande quantité de jeunes Français et Françaises : les jeunes en question sont autant scolarisés que déscolarisés et sont de tout âge (pouvant aller de l'école primaire à l'enseignement supérieur).

Ces dispositifs vont servir l'objectif affirmé de recrutement du ministère des Armées. En effet actuellement la France compte parmi les armées les plus importantes d'Europe avec environ 207 000 militaires actifs auxquels s'ajoutent 41 000 réservistes et 64 000 personnels civils de la défense, et ce pour un budget de 43,9 milliards d'euros en 2023<sup>19</sup>. Cependant, la loi de programmation militaire 2024-2030 fait part de l'objectif de recruter encore plus. En effet le ministère souhaite procéder au recrutement de 6 000 personnels civils et militaires, soit 900 par an afin d'atteindre 275 000 personnels à l'horizon 2030. De même, la loi de programmation militaire a pour objectif d'ici 2035 d'atteindre environ 105 000 réservistes afin d'avoir un militaire de réserve pour deux militaires d'active<sup>20</sup>.

Les dispositifs précités ont divers objectifs, dont le fait de permettre l'attractivité des professions au sein du ministère des Armées, qu'elles soient civiles ou militaires. Cependant, ils permettent également le recrutement des jeunes Français et Françaises de tout âge et de tout niveau (diplômés ou non, scolarisés ou non...). En effet, en découvrant les métiers présents dans les différents corps des Armées, en découvrant que ces derniers ne sont pas inaccessibles et qu'ils sont à portée de chaque personne, avec ou sans diplôme, scolarisés ou déscolarisés, que ces métiers véhiculent des valeurs ; les jeunes peuvent en effet vouloir s'engager et ce sont ces dispositifs qui auront participé à cela. Par exemple, depuis 2017 il est possible de réaliser un service civique au sein du ministère des Armées d'une durée moyenne de 8 mois. En 2019, l'Agence du Service Civique a renouvelé l'agrément du ministère des Armées pour une durée de 3 ans, permettant ainsi à ce dernier de maintenir un lien avec la jeunesse et d'éventuellement recruter par la suite. En effet, cela a été renforcé depuis 2020 par la DSNJ qui a permis à ses CSNJ de recruter plusieurs volontaires service civique afin de relayer les actions du ministère en faveur de la jeunesse sur les territoires et de réaliser des missions de rayonnement. Par exemple, au CSNJ de Limoges 3 VSC étaient présents pour une durée de 8 mois, dont deux ayant la même mission de rayonnement-jeunesse. Ce dispositif, depuis 2017, connaît une certaine réussite puisque sur l'année 2020 le ministère des Armées comptait 218 organismes rattachés, 14 missions agréées et notamment 121 droits à recruter<sup>21</sup>. Au-delà de faire découvrir les missions du ministère, ce dernier se sert du service civique pour procéder à d'éventuels recrutements en son sein.

---

<sup>19</sup> Les grandes orientations de la LPM 2024-2030, intradef.gouv.fr

<sup>20</sup> <https://www.vie-publique.fr/loi/288878-loi-programmation-militaire-2024-2030-lpm>

<sup>21</sup> Maquette « Service Civique », Secrétariat Général pour l'Administration

Lors de mon service civique et lors des deux différents stages effectués en base militaire, les VSC de métropole et d'Outre-Mer étaient réunis afin de découvrir le monde militaire. Le premier stage a permis de découvrir de manière large les corps des Armées et d'anciens VSC sont venus témoigner de leur expérience. Une VSC de la promotion de l'année précédente a expliqué qu'initialement elle n'était pas intéressée par le monde militaire et qu'à la fin de son service civique un contrat lui a été proposé afin de devenir Commissaire des Armées une fois le concours obtenu. De plus, le dernier stage a été une preuve de la part du ministère pour réaliser son objectif de recrutement puisque réalisé au 2<sup>e</sup> Régiment Étranger d'Infanterie de Nîmes, ce stage nous a présenté les trois armées. En effet des visites ont eu lieu afin de faire découvrir aux VSC les missions, les équipements utilisés pour chaque intervention et chaque armée. De plus, des personnels militaires travaillant au centre d'information et de recrutement des forces armées de Nîmes sont intervenus afin de répondre aux questions des jeunes VSC souhaitant s'engager.

Le service civique au sein des organismes rattachés du ministère des Armées sert, au-delà de susciter un intérêt de la part des jeunes, à procéder à des recrutements et des engagements. Cependant ce n'est pas le seul dispositif.

En effet, d'autres dispositifs précités tels que les stages conventionnés, les contrats d'apprentissage et les contrats Armées-Jeunesse ont également pour but un recrutement des jeunes Français. Les stages peuvent en effet permettre aux jeunes de découvrir le monde militaire et de poursuivre par la suite leur projet professionnel dans ce milieu-là. De plus, les contrats d'apprentissage ou encore les contrats Armées-Jeunesse permettent également de découvrir le milieu militaire et de proposer par la suite des contrats aux apprentis par exemple. Concernant les contrats Armées-Jeunesse, 268 ont été proposés en 2020. Cela permet ainsi un recrutement à durée déterminée pour le ministère, toutefois cela peut également créer une vocation et les jeunes sous contrat peuvent intégrer des emplois civils ou militaires au sein des organismes du ministère des Armées. Concernant les contrats d'apprentissage, Le coût de la formation étant financé par le ministère des Armées et dans la mesure où le jeune apprenti a déjà connaissance des spécificités du ministère, a des compétences déjà acquises par le biais de son apprentissage, il représente une véritable possibilité et nécessité de recrutement pour le ministère. En 2020, plus d'une centaine d'apprentis se sont vu proposer des emplois au sein du ministère des Armées, qu'il s'agisse d'emplois en tant que civil ou militaire. De plus, la loi de programmation militaire 2024-2030, en son article 17, a prévu pour l'année 2023 de rendre encore plus attractives les carrières militaires et ainsi de prévoir plus de recrutement. En effet, un effectif de plus de 1 200 apprentis est prévu sur l'année 2023<sup>22</sup>, le ministère souhaitant toujours procéder à des recrutements par le biais de ces dispositifs et du lien Armées-Jeunesse.

Au-delà de ces divers dispositifs mis en place notamment pour les jeunes scolarisés et ce peu importe le nombre de diplômes obtenus, des dispositifs ont également été mis en place pour les jeunes déscolarisés afin de ne laisser aucun jeune de côté. Cela montre donc que le ministère des Armées prend en compte chaque personne, chaque jeune et que leurs différences ne sont pas un problème. En effet, certains dispositifs peuvent se réaliser, que les jeunes soient scolarisés ou non scolarisés tels que la réserve par exemple. Il est ainsi possible pour un jeune d'au moins 17 ans, et sous conditions, de devenir réserviste dans les différents corps de l'Armée. Un jeune Français peut, s'il le souhaite, devenir réserviste dans l'armée de Terre, l'armée de l'Air et de l'Espace, la Marine Nationale, la gendarmerie ou encore la Garde Nationale, la police et les sapeurs-pompiers. L'utilité de la réserve a été mise en avant à la suite des attentats de 2015 intervenus à Paris et la loi de programmation militaire 2024-2030 accentue également sa nécessité avec son objectif fixé à 105 000 réservistes en 2035 au lieu de 41 000 actuellement. La réserve militaire permet à des citoyens Français de montrer leur engagement envers la défense du pays, elle touche autant des civils que des militaires. En

---

<sup>22</sup> Les grandes orientations de la LPM 2024-2030

effet, des civils peuvent souhaiter faire de la réserve dans un corps d'armée et s'y engager par la suite et à l'inverse, un ancien militaire peut faire de la réserve militaire.

L'article L4211-1 du Code de la Défense énonce « *I.- Les citoyens concourent à la défense de la nation. Ce devoir peut s'exercer par une participation à des activités militaires dans la réserve.*

*II. La réserve militaire s'inscrit dans un parcours citoyen qui débute avec l'enseignement de défense et qui se poursuit avec la participation au recensement, l'appel de préparation à la défense, la période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale et le volontariat. Ce parcours continu permet à tout Français et à toute Française d'exercer son droit à contribuer à la défense de la nation.*

*III. La réserve militaire a pour objet de renforcer les capacités des forces armées et formations rattachées dont elle est une des composantes pour la protection du territoire national, comme dans le cadre des opérations extérieures, d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au maintien du lien entre la Nation et son armée ».* La réserve marque donc un engagement de la part du volontaire pour la défense de son pays, toutefois il y a des conditions à respecter pour devenir réserviste. En effet, cela se fait sur la base du volontariat, dès 17 ans, et il faut être de nationalité française, être en règle au regard du service national, ne pas avoir été condamné à la perte de ses droits civiques, posséder les aptitudes (notamment physiques) requises et enfin disposer d'un bac +2 pour les candidatures en tant qu'officier<sup>23</sup>. La réserve militaire se décompose en deux réserves : une réserve opérationnelle permettant au volontaire de s'engager dans les différents corps de l'Armée et la réserve citoyenne constituée de bénévoles sans condition d'âge. Cette dernière ayant pour but de sensibiliser les citoyens à la défense nationale. La réserve, comme précité dans le Code de la Défense, passe par un parcours citoyen dans lequel on trouve l'enseignement à la défense, le recensement, la participation à la JDC mais aussi les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale. Ainsi, ces dernières ont un but de découverte des métiers des Armées mais également de recruter des volontaires afin de devenir réservistes et de s'engager.

La réserve opérationnelle permet donc à un réserviste de s'engager pour une durée renouvelable allant de 1 à 5 ans afin d'exercer les mêmes missions qu'un militaire d'active. Il peut même participer à des opérations extérieures si ce dernier est volontaire. Le réserviste pourra notamment apporter un renfort aux forces armées lorsque cela est nécessaire (notamment lors des Sentinelles), participer au service quotidien des unités (patrouille, missions de sécurité...) ou encore secourir les populations s'il y a nécessité. La réserve permet ainsi au volontaire en question d'exercer une activité professionnelle à côté ou des études pour les plus jeunes et de participer à la défense de son pays. Diverses obligations incombent à ce dernier en revanche, il doit servir au minimum 30 jours par année civile, cette durée pouvant aller jusqu'à 60 jours selon les besoins, 150 jours s'il y a emploi des forces et 250 jours pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale<sup>24</sup>. De plus, comme le militaire d'active, une solde lui est allouée. Si le réserviste occupe un emploi, son contrat de travail est suspendu et à son retour il sera retrouvé, de même les employeurs doivent libérer 5 jours au titre de la réserve.

Ce dispositif permet, pour des volontaires dès l'âge de 17 ans, de s'engager pour la défense de leur pays et parfois de permettre un véritable engagement en tant que militaire d'active par la suite. Cela permet autant aux jeunes scolarisés ou non, diplômés ou non, et même aux jeunes considérés comme défavorisés ou éloignés du système de participer à la défense de leur pays sans aucune distinction et ce tout en faisant d'autres activités à côté.

Le ministère des Armées, par le biais de ses divers organismes, est également présent lors de divers événements tels que des salons de l'enseignement ou encore des « foires », touchant ainsi la jeunesse au sens large, que ces jeunes soient scolarisés ou non. En effet,

---

<sup>23</sup> <https://www.gouvernement.fr/aider-son-armee-comment-devenir-reserviste-3298>

<sup>24</sup> <https://www.gouvernement.fr/aider-son-armee-comment-devenir-reserviste-3298>

lors de ces événements sont présents des personnels militaires, d'actives mais également des réservistes, afin de s'occuper de stands. Ces stands ont donc pour but de permettre aux visiteurs de découvrir les métiers au sein des Armées et de poser des questions au besoin. De plus, il arrive que des personnels militaires travaillant au CIRFA ou au centre d'information et de recrutement pour la gendarmerie tiennent également ces stands, permettant ainsi d'informer les personnes lors de ces événements et de donner leurs coordonnées afin de procéder à un recrutement si jamais ces dernières sont intéressées. Prenons l'exemple de la foire des expositions à Limoges, divers stands concernant la gendarmerie, l'armée de Terre, l'armée de l'Air et de l'Espace et la Marine Nationale ont été tenus par des personnels militaires d'actives, réservistes et/ou travaillant au CIRFA et au CIR. Ces stands sont tenus de sorte à attirer le maximum de jeunes : on y trouve diverses documentations pour les jeunes avec ou sans diplômes, pour les jeunes de tout âge, des accessoires tels que des porte-clés, des stylos, ou encore comme à Limoges lors de la foire des expositions un appareil pour réaliser des photos concernant la Marine Nationale ou un simulateur d'avion pour les pilotes concernant l'armée de l'Air et de l'Espace. Ces diverses « techniques » permettent ainsi de participer à l'attractivité des métiers des armées et d'essayer de réaliser l'objectif affirmé du ministère des Armées qui est de susciter l'envie chez les jeunes de mieux connaître le milieu militaire et éventuellement de s'engager.

Enfin, en termes de recrutement la JDC, même si cela n'est pas son objectif premier, peut jouer un rôle pour remplir cet objectif. En effet, la JDC fait partie du parcours citoyen et en est la troisième étape : la première étant l'enseignement de défense par les enseignants en classe de troisième au collège ou de première au lycée, la deuxième étant le recensement qui doit se réaliser en mairie dès l'âge de 16 ans et enfin la JDC. Ce parcours citoyen a ainsi pour objectif de transmettre aux jeunes les valeurs de la République, les droits et devoirs qui leur incombent en tant que citoyens responsables. Cela passe nécessairement par l'explication de la défense française afin qu'ils comprennent tous son utilité. La JDC a donc différents objectifs et enjeux, elle est nécessaire aux jeunes afin de pouvoir effectuer divers examens et concours notamment (permis de conduire, concours de la fonction publique...). Elle a d'autres objectifs, pour le ministère des Armées, mais ici on peut notamment parler de son objectif d'attractivité pour les métiers de la défense et du fait de susciter un intérêt pour les jeunes présents et de tout horizon, voire des recrutements.

L'article L114-2 du Code du service national rappelle que tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans doivent effectuer leur JDC et que « *La journée défense et citoyenneté a lieu entre la date du recensement des Français et leur dix-huitième anniversaire. Elle dure une journée. A l'issue de la journée défense et citoyenneté, il est délivré un certificat individuel de participation* ». De plus, l'article L114-3 du même code énonce « *Lors de la journée défense et citoyenneté, les Français reçoivent un enseignement adapté à leur niveau de formation et respectueux de l'égalité entre les sexes, qui permet de présenter les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale et du modèle français de sécurité civile, les moyens civils et militaires de la défense et leur organisation, le service civique et les autres formes de volontariat ainsi que les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale et les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve ou en qualité de sapeur-pompier volontaire. Ils sont sensibilisés aux droits et devoirs liés à la citoyenneté et aux enjeux du renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale. La charte des droits et devoirs du citoyen français mentionnée à l'article 21-24 du code civil leur est remise à cette occasion. Ils bénéficient également d'une sensibilisation à la sécurité routière* ».

En effet, les JDC se déroulent sur une journée de 8 heures au sein des CSNJ présents sur le territoire national et doivent respecter les thèmes qui sont à aborder selon un planning. Ces dernières ont connu de nombreuses modifications sur les dernières années en raison de la crise sanitaire et du plan « Ambition Armées-Jeunesse 2022 » afin de tenir compte des évolutions. En effet, le but de la JDC n'a pas changé mais les modalités d'exécution de cette dernière ont été modifiées en raison de la crise sanitaire : de nombreuses JDC se sont déroulées sur un format « demi-journée » et non plus sur une journée de 8 heures, et lors du

confinement les JDC se sont déroulées en distanciel, c'est-à-dire en ligne, afin d'éviter tout contact. Elles vont connaître de nouvelles modifications dès septembre 2023 et ne dureront plus que 7 heures au lieu de 8 heures. En termes de données chiffrées, en 2020, 614 694 jeunes entre 16 et 25 ans ont effectué leur JDC, dont 235 886 en format adapté, à savoir en demi-journée et 165 123 qui l'ont effectué en ligne. Sur ces jeunes 87% ont été satisfaits de leur JDC et 89,55% estiment que la JDC leur a donné une meilleure image de la défense et des armées<sup>25</sup>. De plus, avec le plan « Ambition Armées-Jeunesse de 2022, la DSNJ a mis à disposition de ces JDC plus de 6 000 animateurs militaires d'active ou des réservistes pour les 33 CSNJ présents en métropole et en Outre-mer.

La JDC se déroule ainsi sur une journée de 8 heures en présence des encadrants travaillant au CSNJ pour tout ce qui relève des formalités administratives et afin de réaliser un module relatif à la sécurité routière et les addictions ainsi qu'un deuxième module sur les aides mis en place par l'État pour les jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans. Lors de la JDC, deux animateurs militaires d'active ou réservistes sont présents afin d'animer tout le reste de la journée par le biais des modules. De plus, au cours de la journée est également prévue une activité défense et citoyenneté réalisée par un autre animateur militaire ou non. Par exemple, lors des JDC réalisées sur le site de Limoges du mardi au jeudi, le planning de la journée est identique toutefois les encadrants du CSNJ ne sont pas les mêmes, les animateurs non plus et l'activité défense et citoyenneté varie en fonction du jour dans la semaine ou du fait que la JDC en question soit thématique ou non<sup>26</sup>. En effet, généralement le mardi un gendarme de la Maison de Protection des Familles se déplace pour informer les jeunes sur les addictions ou les violences intrafamiliales, le mercredi l'activité consiste en une visite du musée de la Résistance de Limoges et le jeudi il arrive que ce soit une infirmière du Centre Hospitalier Universitaire qui est amenée à parler des dons d'organes ou encore le Service Départemental d'Incendie et de Secours 87 qui réalise des démonstrations auprès des jeunes.

Ainsi, la JDC se déroule de la manière suivante : une fois la cinquantaine de jeunes arrivés sur le site, ils sont accueillis afin de prendre le petit-déjeuner. Une fois présents dans la salle, les encadrants du CSNJ expliquent le déroulement de la journée et débutent les formalités administratives où les jeunes doivent remplir une fiche administrative<sup>27</sup> afin de vérifier leurs coordonnées et leur situation. Ensuite démarrent les tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française afin de détecter les jeunes en difficulté de lecture. Après cela les animateurs animent un premier module sur la nécessaire défense du pays. À la suite de ce module, les jeunes, les encadrants et les animateurs vont déjeuner au restaurant administratif de la mairie et au retour, les animateurs réalisent le deuxième module sur l'organisation de la défense et vient ensuite l'activité défense et citoyenneté. Par la suite, les encadrants effectuent leurs deux modules et les animateurs reprennent la main sur un troisième et dernier module nommé « soyez engagés » afin d'expliquer toutes les formes d'engagement qu'il existe, qu'elles soient militaires ou civiles. Enfin les jeunes reçoivent leur certificat individuel de participation.

Par le biais de cette journée, les animateurs présents peuvent ainsi expliquer l'organisation du milieu militaire et répondre aux diverses questions des jeunes. De plus, certains animateurs peuvent avoir plus d'expérience que d'autres, par exemple certains ont réalisé des opérations extérieures et peuvent en témoigner, ce qui intéresse particulièrement les jeunes présents. Enfin, certains animateurs peuvent travailler pour le CIRFA ou le CIR et ainsi, pour les jeunes qui sont intéressés, ils peuvent leur expliquer les démarches à réaliser pour s'engager en tant que militaire d'active ou réserviste. La JDC permet donc un réel contact avec les différents corps des Armées et beaucoup de jeunes en sont satisfaits, cela leur permet d'avoir une autre image des armées, des métiers qui s'y trouvent et de leur accessibilité. En effet, les animateurs expliquent que de nombreux métiers se retrouvent au sein des armées : certains jeunes

---

<sup>25</sup> Maquette « JDC », Secrétariat Général pour l'Administration

<sup>26</sup> Voir Annexe 2

<sup>27</sup> Voir Annexe 3

expliquent vouloir devenir médecin, infirmier, vétérinaire, travailler dans l'informatique et les animateurs rappellent que ces métiers existent aussi dans le milieu militaire et cela attire ces jeunes. Ces derniers ressortent de la JDC avec parfois une envie d'intégrer les armées, que ce soit en tant que militaire ou en civil. Au CSNJ de Limoges, sur le site de Limoges même et les autres où le CSNJ intervient tels que Tulle, Guéret, Brive, La Courtine ou encore Coulounieix-Chamiers, plus de 198 JDC ont eu lieu lors de la durée du service civique. Sur ces 198 JDC, plus d'une trentaine de jeunes souhaitaient s'engager dans les métiers des Armées.

Ces divers dispositifs n'ont pas un seul et unique objectif qui serait l'attractivité des métiers ou encore le recrutement des jeunes, mais ces derniers permettent ainsi de relier chaque objectif entre eux. De plus, au-delà de ces objectifs précités, ces dispositifs ainsi que d'autres permettent de répondre à d'autres enjeux tels qu'un enjeu social pour la jeunesse notamment.

## **§2 - L'insertion professionnelle par le lien Armées-Jeunesse, un enjeu social pour le ministère des Armées**

Le ministère des Armées maintient un lien avec la jeunesse pour divers objectifs tels que précités, afin de tenir compte d'un enjeu institutionnel. Toutefois cela tient également à un enjeu social. En effet la jeunesse étant l'avenir, le ministère participe à l'insertion professionnelle de ces jeunes par le biais de nombreux dispositifs et partenariats (A). De plus, divers dispositifs d'insertion professionnelle sont présentés lors des JDC, touchant ainsi un large public (B).

### **A - L'insertion professionnelle des jeunes par le biais de partenariats et dispositifs coordonnés par le ministère des Armées**

Au-delà de l'objectif de recrutement, le ministère des Armées noue un lien avec la jeunesse afin d'aider à son insertion notamment professionnelle dans la mesure où ces jeunes sont l'avenir du pays. Pour cela, le ministère a mis en place d'autres dispositifs avec divers partenaires et plus particulièrement le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pour les jeunes scolarisés. Des dispositifs précités favorisent également l'insertion professionnelle de ces jeunes : les stages, les contrats d'apprentissage au sein du ministère des Armées et les contrats Armées-Jeunesse. En effet, ces derniers dispositifs ont un objectif de rendre plus attractifs les métiers du milieu militaire et lorsque cela est possible de recruter les jeunes en question. Cependant, même si le jeune ne souhaite pas rejoindre le ministère des Armées ou qu'il n'est pas recruté, ces différents stages et contrats leur permettent de bénéficier d'une première expérience professionnelle intéressante. Au-delà de ces dispositifs, les jeunes scolarisés bénéficient d'autres dispositifs en lien avec le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

En effet, un plan avait été annoncé qui s'appelait « 1 jeune 1 solution » et qui permettait ainsi qu'aucun jeune ne se retrouve sans rien et que chacun « ait une solution ». Ce plan permet ainsi à chaque jeune de bénéficier des aides dont il a droit en fonction de sa situation. Conformément à ce plan et accentués par le plan « Ambition Armées-Jeunesse », ont été mis en place en 2008 les cordées de la réussite. Ce dispositif est un dispositif interministériel et partenarial qui tient compte des difficultés de chaque jeune et qui souhaite pousser ses bénéficiaires à se dépasser. En effet, il rentre dans la continuité du projet égalité des chances mis en place par le ministère des Armées afin de faciliter l'insertion professionnelle de chaque jeune, même isolés. Ce dispositif s'adresse donc à chaque jeune et plus particulièrement aux jeunes inscrits en éducation prioritaire, en zone rurale ou isolés par un contexte problématique

mais dont l'ambition et l'envie ont été reconnus. Chaque jeune entre la classe de 4<sup>e</sup> jusqu'à la terminale peut ainsi obtenir un accompagnement jusqu'à l'enseignement supérieur. Ces derniers sont « parrainés » par des élèves-officiers et ingénieurs de grandes écoles de la Défense afin de les guider vers la réussite scolaire, de susciter une ambition professionnelle et de permettre au mieux leur insertion. Ces jeunes tutorés peuvent ainsi avoir une relation privilégiée avec leur tuteur, réaliser diverses activités culturelles, sportives et scientifiques et peuvent également préparer leur projet professionnel à savoir la poursuite d'études en enseignement supérieur ou directement une insertion professionnelle. Ce dispositif permet ainsi à ces jeunes de prendre confiance en eux et de travailler sur soi. Il s'agit d'un dispositif relativement efficace et qui prend de l'ampleur pour ne laisser aucun jeune de côté. En effet, plus de 4 500 jeunes venant de 100 établissements scolaires différents sont concernés par ce dispositif. Sont mis de ce fait à leur disposition environ 500 tuteurs issus des 7 grandes écoles de la Défense qui sont : l'École Polytechnique, l'Académie militaire de Saint-Cyr, l'École navale, l'École de l'Air et de l'Espace, l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace à Toulouse, l'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées de Paris et l'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées de Bretagne<sup>28</sup>.

Dans la même logique, a été officialisé en 2006 un autre dispositif relevant également d'un partenariat entre le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Il s'agit des lycées de la défense proposant des classes préparatoires à l'enseignement supérieur qui tiennent eux aussi, comme les cordées de la réussite, à parvenir à une égalité des chances parmi les jeunes scolarisés. Ces établissements sont des établissements d'enseignement général qui ont plusieurs vocations comme l'énonce l'article R425-2 du Code de l'éducation « *Les lycées de la défense dispensent un enseignement scolaire, notamment au profit des enfants de militaires, d'agents du ministère de la défense et de fonctionnaires, un enseignement supérieur préparant par la voie scolaire au diplôme national du brevet de technicien supérieur et un enseignement préparatoire aux concours des grandes écoles. Ils comprennent : 1° Au titre de l'aide à la famille, des classes de l'enseignement scolaire du second degré ; 2° Au titre de l'aide au recrutement :* a) *Des classes préparatoires aux écoles de formation d'officiers des forces armées et des formations rattachées ainsi que, le cas échéant, des classes préparatoires aux études supérieures ; b) Des sections de technicien supérieur en vue d'un recrutement en qualité d'agent public civil du ministère de la défense ou d'une candidature dans les écoles de sous-officiers et d'officiers marinières des forces armées. Les élèves admis dans un lycée de la défense peuvent suivre cet enseignement dans un lycée relevant de l'article L. 421-1 qui le dispense. Les deux établissements en fixent les modalités de mise en œuvre par convention* ». En effet, ces établissements ont trois objectifs qui sont :

- L'aide à la famille,
- L'aide au recrutement
- L'ouverture sociale

L'aide à la famille est particulièrement réservée aux familles des ressortissants du ministère des Armées dont celles des militaires. L'aide au recrutement permet, elle, de préparer un brevet de technicien supérieur et des classes préparatoires à l'enseignement supérieur sont

---

<sup>28</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/etudier-se-former/cordees-reussite-tutorat>

mis en place afin de préparer au mieux ces jeunes désireux de passer les concours des grandes écoles. Pour bénéficier de ce dispositif et de ce fait pouvoir entrer dans un des lycées de la défense présents sur le territoire national, la sélection se fait sur dossier. De plus, il faut être de nationalité française et faire partie des catégories destinées à ce dispositif à savoir soit être enfant de militaire dans la mesure où 70% des places leurs sont destinées, être enfant de fonctionnaires (ces derniers bénéficiant de 15% de places) ou être un lycéen boursier depuis l'ouverture du plan égalité des chances, laissant également 15% de places disponibles<sup>29</sup>. Ce dispositif permet ainsi d'accueillir des élèves de la classe de 6<sup>e</sup> ou de 2<sup>nd</sup>e qui sont motivés et qui ont du potentiel mais qui connaissent des difficultés du fait de leur environnement social ou familial ou encore d'un problème de confiance en soi.

Au sein de ces lycées de la défense, l'enseignement est dispensé par des enseignants de l'enseignement public et les programmes étudiés sont conformes à ceux du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Toutefois, des encadrants militaires sont présents pour que les jeunes respectent le vivre ensemble et la cohésion de groupe dans la mesure où le régime au sein de ces lycées est principalement de l'internat<sup>30</sup>. Ce dispositif s'est élargi à six lycées de la défense présents sur le territoire national, dans lesquels on y trouve les différents corps des Armées avec une majorité pour l'armée de Terre toutefois. En effet, on trouve le lycée militaire à Aix-en-Provence, le lycée militaire à Autun, le Prytanée national militaire à La Flèche, le lycée militaire à Saint-Cyr, le lycée naval à Brest et l'École des pupilles de l'Air à Grenoble. Ces dispositifs connaissent une véritable réussite compte-tenu du cadre de travail qui reste très efficace : plus de 5 000 élèves s'inscrivent dans ces lycées de la défense et le taux de réussite en 2020, que ce soit pour le brevet ou le baccalauréat était de 100% avec environ 92% de mentions pour le baccalauréat et un peu plus de 97% pour le brevet des collèges<sup>31</sup>.

Ces dispositifs, et notamment les brevets de techniciens supérieurs ainsi que les classes préparatoires à l'enseignement supérieur, permettent de préparer les concours d'officiers, de sous-officiers ou encore de personnels civils des Armées. Toutefois cela reste une possibilité, tous les élèves ne se destinent pas à une carrière militaire mais peuvent tout de même bénéficier de ce dispositif. En effet le ministère des Armées, par son partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, souhaite avant même de recruter des jeunes, que ces derniers puissent s'insérer professionnellement et trouver un emploi à la suite de leurs études et qu'ils ne soient pas pénalisés par leur environnement social ou familial. Ainsi, chaque jeune scolarisé a sa chance.

Chaque dispositif mis en place par le ministère des Armées et ses divers partenaires permettent ainsi une insertion professionnelle des jeunes. Cet objectif était présent depuis déjà de nombreuses années, notamment avec le plan « 1 jeune 1 solution » permettant à tous les jeunes de trouver leur voie et de disposer de différents dispositifs s'il y avait nécessité. Cependant, cet objectif d'insertion sociale et professionnelle a été réaffirmé et accentué de nouveau par le plan « Ambition Armées-Jeunesse 2022 ». En effet, ce dernier s'est inspiré du plan « 1 jeune 1 solution » et a insisté sur le fait que chaque jeune doit faire l'objet d'un suivi afin qu'aucun ne soit laissé de côté et ainsi, maintenir le lien entre l'Armée et la Jeunesse. Ce plan permet donc au ministère des Armées d'être au plus proche de la jeunesse, et ce même si ces jeunes ne souhaitent pas intégrer les professions militaires, que ce soit en tant que civil

---

<sup>29</sup> <https://www.defense.gouv.fr/terre/lycees-defense>

<sup>30</sup> <https://www.defense.gouv.fr/lycees-defense-0>

<sup>31</sup> <https://www.defense.gouv.fr/terre/lycees-defense>

ou militaire. Afin de réaliser une insertion professionnelle efficace de ces jeunes et de réaliser un suivi par la suite pour chaque jeune, le ministère des Armées tient compte des évolutions de la jeunesse et délègue à ses organismes le suivi. En effet, le ministère des Armées, afin de toucher un maximum de jeunes, s'est créé divers réseaux sociaux. Par exemple, un compte Instagram a été créé, il se nomme « armées.jeunesse », de même l'armée de Terre a un compte TikTok. Cela permet de toucher les jeunes sur des canaux de communication que ces derniers utilisent fréquemment. De plus, le suivi des jeunes est réalisé par les organismes rattachés au ministère des Armées tels que les CIRFA, les CIR ou encore les CSNJ lors des JDC afin de gérer au mieux les jeunes dont ils ont la charge.

Au-delà des dispositifs créés pour les jeunes scolarisés, d'autres dispositifs en partenariat avec d'autres ministères et organismes ont été mis en place, permettant aux jeunes non scolarisés, isolés et en difficulté de bénéficier d'aides afin de pouvoir s'insérer professionnellement malgré tout. En effet, le ministère des Armées a signé en février 2023 trois conventions avec le ministère de la Justice lors d'une visite au 1<sup>er</sup> régiment du Service Militaire Volontaire de Montigny-lès-Metz. La signature de ces trois conventions fait suite à une expérimentation sur ce partenariat réalisée en 2021. Cette expérimentation était basée sur le plan « Ambition Armées-Jeunesse 2022 » à destination des jeunes de 13 à 25 ans et consistait à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. En effet, en décembre 2021 a été expérimenté un parcours d'inspiration militaire à Coëtquidan, à destination des jeunes du centre éducatif renforcé d'Évreux en partenariat avec une association d'anciens militaires et l'Académie de Saint-Cyr Coëtquidan. Ce parcours permettait à ces jeunes une période de rupture durant quatre semaines, pendant lesquelles ils participaient à des activités militaires, des bivouacs, des activités de secourisme et de découverte du milieu militaire. Ils sont également aidés dans leur projet professionnel afin de se tourner vers des métiers civils ou militaires selon leur envie et de les aider à s'insérer socialement et professionnellement par la suite. Cela leur montre donc que malgré les difficultés auxquelles ils font face, un avenir est possible. Un autre parcours a été expérimenté en juin 2022 mais d'inspiration maritime à destination de ces mêmes jeunes sur une semaine, durant laquelle les jeunes découvrent la volonté de servir en commun, le respect de l'autorité et du cadre, le soutien mutuel...<sup>32</sup>

Ainsi, diverses actions ont été mises en place pour ces jeunes par le biais des deux ministères. Une première convention a été signée, permettant donc à chaque jeune pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse qu'il puisse avoir accès aux dispositifs « jeunesse » présentés par les Armées. Cela permettra également que se crée au sein de la PJJ une réserve d'anciens militaires (retraités) afin d'apporter leur expérience à ces jeunes. Une deuxième convention a été signée afin de permettre l'accès de tous ces jeunes au dispositif mis en place par le ministère des Armées, à savoir le Service Militaire Volontaire. En effet ce dernier vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes qui s'y inscrivent, et ce par le biais initialement d'une formation militaire et d'une sorte d'alternance par la suite dans un domaine qui intéresse les jeunes. Tout au long de ce dispositif, les encadrants préparent avec les jeunes leur projet professionnel. Enfin, une troisième convention a été signée entre le ministère des Armées et le ministère de la Justice impliquant la PJJ, l'administration pénitentiaire et l'agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle. Cette

---

<sup>32</sup> [https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/2023.02.02\\_Generalisation%20du%20partenariat%20entre%20les%20ministres%20de%20a%20Justice%20et%20des%20Armees.pdf](https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/2023.02.02_Generalisation%20du%20partenariat%20entre%20les%20ministres%20de%20a%20Justice%20et%20des%20Armees.pdf)

dernière convention permet ainsi que se développent, au sein d'unités militaires, divers postes de travail d'intérêt général et de travail non rémunéré au bénéfice des jeunes pris en charge par la PJJ ou l'administration pénitentiaire<sup>33</sup>.

Ce partenariat permet ainsi d'améliorer la connaissance mutuelle des deux ministères en question, en effet des référents ont été mis en place entre les neuf directions interrégionales de la PJJ et les états-majors des zones de défense et des visites d'unités militaires ont également lieu. De même, cela permet de créer de nouvelles activités et d'étendre les travaux d'intérêt général et les travaux non rémunérés au milieu militaire et donc de permettre aux jeunes pris en charge par la PJJ et l'administration pénitentiaire de connaître ce milieu. Le partenariat interministériel est avant tout basé sur le SMV favorisant ainsi l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans pris en charge par la PJJ. En effet, ce dispositif de SMV est accessible aux jeunes de 18 à 25 ans afin de leur permettre une insertion professionnelle. A travers ce dispositif basé sur le volontariat des candidats, les jeunes intègrent l'un des sept centres de SMV, ils acquièrent une première expérience professionnelle et apprennent un métier qu'ils choisissent dans différents domaines : l'agriculture, la restauration, le bâtiment, services à la personne, mécanique, etc. Ce dispositif est utile pour les personnes éloignées de l'emploi et donc pour les jeunes pris en charge par la PJJ dans la mesure où ils sont encore jeunes, mineurs et qu'ils n'auront aucune expérience professionnelle une fois sortis de leur établissement. Cela permettra donc à des jeunes volontaires de candidater, en vérifiant leur motivation et leur capacité à s'engager dans un tel dispositif. De ce fait la PJJ et le SMV organiseront un stage de découverte dès l'âge de 17 ans pour les jeunes souhaitant s'y engager dès l'âge de 18 ans, cela leur permettra de se projeter et de comprendre réellement le dispositif et les enjeux qui suivent<sup>34</sup>.

Le ministère des Armées, par ces divers dispositifs et partenariats, souhaite participer et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, qu'ils veuillent ou non rejoindre les professions civiles ou militaires du ministère des Armées. De plus, aucun jeune n'est laissé de côté et les dispositifs mis en place montrent à chaque jeune, que ce dernier soit scolarisé, non scolarisé, isolé ou en difficulté, qu'il a sa place dans la société et qu'il peut être aidé pour la trouver. En dehors de ces dispositifs et partenariats précités, d'autres ont été mis en place en collaboration avec le ministère des Armées et ces derniers sont mis à la disposition de tous lors des JDC.

## **B - La Journée Défense et Citoyenneté, un outil du ministère des Armées permettant l'insertion professionnelle de la jeunesse**

Pour permettre et favoriser l'insertion sociale et surtout professionnelle des jeunes, le ministère des Armées a permis la mise en place des dispositifs précités mais également d'autres dispositifs qui eux, sont amenés et présentés lors des JDC. Cela permet ainsi de toucher chaque jeune, scolarisés ou non, afin que tous puissent en bénéficier. En effet, comme précité, la JDC se déroule en plusieurs activités et modules. Les deux premiers modules sont présentés par les animateurs de la journée, viennent ensuite deux modules réalisés par les encadrants du CSNJ sur la sécurité routière et les addictions et sur l'État et la jeunesse concernant les aides disponibles pour ces jeunes. Lors de ce dernier module, l'encadrant du CSNJ présente par le biais de vidéos de présentation divers dispositifs

---

<sup>33</sup> Même source que la précédente

<sup>34</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/parteneriat-justice-armees-eric-dupond-moretti-sebastien-lecornu-signent-trois-nouvelles>

à destination des jeunes, scolarisés ou non, permettant à ces derniers d'obtenir des aides de la part de l'État. Est ainsi présenté le dispositif de « la boussole des jeunes » consistant à mettre en relation un jeune et un conseiller afin que ce dernier puisse l'orienter vers ce qui intéresse le jeune et vers ce dont ce dernier a le droit. Il s'agit d'un service numérique présent pour l'instant sur 45 territoires et 18 territoires sur lesquels il se déploie petit à petit, dont la Haute-Vienne. Ce dispositif aide donc les jeunes sur différentes thématiques telles que le logement, la santé, la formation, l'emploi, la mobilité internationale et une dernière thématique qui est l'engagement est en cours de conception. Le jeune intéressé peut donc aller sur le site de la boussole des jeunes, entrer son code postal, choisir une des thématiques précitées et remplir un questionnaire. À la suite de ce questionnaire, seront présentés des services susceptibles d'intéresser le jeune et en fonction de ce que le jeune souhaite, il peut laisser son adresse mail ou son numéro de téléphone afin d'être contacté par un conseiller professionnel qui l'accompagnera dans ses démarches afin d'obtenir le service demandé. Ce dispositif a réalisé énormément de partenariats afin d'offrir de nombreux services aux jeunes bénéficiaires et dans le but de les accompagner de manière efficace. En effet, la boussole des jeunes est en partenariat, par exemple, avec la Mission Locale, Pôle Emploi, les différentes Armées, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, les Agences Régionales de Santé ou encore avec les allocations familiales ou Action logement<sup>35</sup>.

Dans la même logique, l'encadrant du CSNJ présente un autre dispositif qui est « 1 jeune 1 solution » disponible pour les jeunes de 15 à 30 ans afin de préparer au mieux leur avenir. Ce dispositif a été mis en œuvre par le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion afin d'accompagner les jeunes et de faciliter leur entrée dans la vie professionnelle. En effet, ce site propose différentes rubriques en fonction de ce que souhaite le jeune, on y trouve la rubrique « offres » qui propose divers stages, emplois ou contrats d'apprentissage, la rubrique « formations et orientation » qui propose des formations selon le projet professionnel du jeune ou qui présente les professions existantes, la rubrique « engagement » présentant les domaines d'action pour réaliser du bénévolat ou encore pour réaliser un service civique, « logement » qui propose les annonces de logement ou qui permettent de déterminer les aides financières possibles auxquelles le jeune peut prétendre, « accompagnement » pour que le jeune puisse échanger avec une personne ou une structure et qu'il se fasse accompagner sur la durée ou encore la rubrique « aides et outils » pour créer un curriculum vitae par exemple<sup>36</sup>. Ce dispositif avait fait l'objet d'un plan « 1 jeune 1 solution » et a été de nouveau accentué par le plan « Ambition Armées-Jeunesse 2022 » afin de tenir compte des nouveaux partenaires, des offres, et des évolutions.

L'encadrant du CSNJ chargé de ce module présente également le dispositif de la Mission Locale. Cette dernière permet, pour les jeunes de 16 à 25 ans, d'être accompagnés et suivis par un conseiller afin de trouver des stages, des formations, d'étayer leur projet professionnel ou encore de faire des remises à niveaux par exemple. Ce dispositif reste, lors des JDC, le dispositif le plus connu des jeunes et le dispositif que le plus de jeunes non scolarisés utilisent. Par exemple, concernant les Missions Locales en Nouvelle-Aquitaine en 2020, 92 000 jeunes ont été accompagnés par les Missions Locales sur 43 Missions Locales différentes pour la région et avec environ 1 300 conseillers professionnels à leur disposition selon les chiffres clés de l'Association Régionale des Missions Locales de la Nouvelle-Aquitaine. Ce module sur l'État et la jeunesse présenté lors de la JDC permet ainsi de présenter aux

---

<sup>35</sup> <https://boussole.jeunes.gouv.fr>

<sup>36</sup> <https://www.1jeune1solution.gouv.fr>

jeunes les divers dispositifs mis à leur disposition pour les aider et les accompagner dans leurs démarches afin de bénéficier des aides auxquelles ils peuvent prétendre. Ces dispositifs facilitent donc l'entrée de chaque jeune bénéficiaire dans la vie professionnelle.

Au-delà de ce module présenté par un encadrant du CSNJ, le troisième module « soyez engagés » présenté par les animateurs de la JDC fait état également de quelques dispositifs d'insertion professionnelle pour les jeunes volontaires, qui peuvent toucher à la fois le cadre militaire mais aussi le cadre civil avec une notion d'engagement dans la citoyenneté. Dans le cadre de ma mission de service civique, je suis amenée à me présenter à chaque début de JDC et donc à présenter également ce qu'est le service civique et les conditions pour pouvoir en réaliser un. Les animateurs présentent donc également dans leur module ce qu'est le service civique et ce que ça peut apporter à ces jeunes en termes d'expérience professionnelle et d'engagement pour l'intérêt général. Ils expliquent à ces jeunes qu'il s'agit d'un dispositif accessible aux jeunes de 16 à 25 ans dans différents domaines dont le domaine militaire. En effet, le service civique peut constituer pour ces jeunes en majorité âgés de 17 ans à la fois une première expérience professionnelle et un engagement dans des domaines d'intérêt général et ainsi, voir des domaines qui peuvent les intéresser ou non pour leur vie professionnelle future. Au-delà de ce dispositif d'insertion professionnelle, les animateurs présentent également le SMV pour les jeunes en métropole et son équivalence qui est le service militaire adapté en outre-mer. Ce dispositif permet donc aux jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans qui sont éloignés de l'emploi de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Les animateurs présentent donc le dispositif et les 7 centres de SMV : en Ile-de-France il y a l'État-major SMV et les 7 centres qui sont le 1<sup>er</sup> Régiment du SMV à Montigny-Lès-Metz et à Châlons-en-Champagne, le 2<sup>e</sup> Régiment du SMV à Brétigny-sur-Orge en Ile-de-France, le 3<sup>e</sup> Régiment du SMV à la Rochelle, le Centre du SMV à Brest, le Centre du SMV à Ambérieu-en-Bugey et le Centre du SMV à Marseille. Il s'agit donc d'un dispositif sur la base du volontariat d'une durée de 8 à 12 mois au sein d'unités militaires et sous conditions pour y entrer, de plus le jeune volontaire est rémunéré. En effet, il faut être âgé de 18 à 25 ans, être de nationalité française, volontaire, résider en France ou à l'étranger, être apte physiquement, être en règle avec la JDC et avoir un casier judiciaire compatible<sup>37</sup>. Ce dispositif prépare les jeunes pour apprendre un métier dans divers domaines tels que l'agriculture, la restauration, le bâtiment, l'électricité, les services aux entreprises ou aux personnes, la sécurité ou encore la logistique ou l'automobile. Il s'agit d'un dispositif qui tient compte des spécificités de chaque jeune volontaire. En effet, il y a une formation militaire initiale d'une durée de 1 mois, suivie d'une formation complémentaire de 4 mois durant laquelle le jeune volontaire bénéficie d'une remise à niveau scolaire, passe gratuitement le permis de conduire et la formation aux premiers secours. Enfin, vient la formation professionnelle où le jeune travaille dans une entreprise sur une profession qui l'intéresse. Cette phase se déroule en partenariat avec par exemple les centres de formation d'apprentis, les agences nationales pour la formation des adultes, les missions locales, pôle emploi ou encore diverses entreprises. Ce dispositif permet deux types de volontariats<sup>38</sup> :

---

<sup>37</sup> <https://www.onisep.fr/vers-l-emploi/decouvrir-le-monde-professionnel/les-contrats-en-faveur-des-jeunes/le-service-militaire-volontaire-smv>

<sup>38</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/sengager/service-militaire-volontaire-smv>

- Le volontaire stagiaire pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans de nationalité française avec ou sans diplôme. Ce dernier bénéficie d'une formation complète d'une durée de 8 à 12 mois en internat, il est rémunéré et est accompagné personnellement,
- Le volontaire expert pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans de nationalité française et qui sont titulaires au minimum d'un brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP. Il bénéficie d'une première expérience professionnelle dans les ressources humaines, le secrétariat, la comptabilité ou encore en participant à l'encadrement des volontaires stagiaires. La durée du contrat est d'un an renouvelable 4 fois.

Ce dispositif présenté lors du troisième module connaît une vraie réussite auprès des jeunes qui veulent s'insérer professionnellement et découvrir une structure de nature militaire sans pour autant travailler dans le milieu militaire. Par exemple, en 2020 malgré la crise sanitaire 70% de jeunes ont réalisé un SMV et 66% de volontaires ont été recrutés sans diplôme<sup>39</sup>.

Ces dispositifs précités sont présentés à l'ensemble des jeunes présents lors des JDC, toutefois ces derniers et d'autres dispositifs sont présentés de manière plus approfondie à certains jeunes. En effet, comme expliqué précédemment, à la suite des formalités administratives en début de JDC surviennent en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse les tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française afin de détecter les jeunes en difficulté de lecture. Ce test se déroule en 5 épreuves : deux épreuves de compréhension (dire si le mot existe ou non), de réflexion (repérer sur un livret les informations demandées), de lecture (lire un texte et répondre aux questions dessus) et de rapidité (voir si les mots proposés se prononcent de la même manière même s'ils sont écrits différemment). Grâce à ces tests, une note leur est attribuée et détermine si les jeunes sont « profilés » ou non, c'est-à-dire s'ils sont détectés en difficulté de lecture et si oui, à quel niveau sont-ils. En effet, le profil va de 0 à 4, 0 signifiant que le jeune n'a pas de difficultés, 4 que le jeune connaît quelques difficultés jusqu'au profil 1 où le jeune a de réelles difficultés. Ainsi, grâce aux résultats des tests réalisés lors des JDC, les encadrants du CSNJ peuvent transmettre les résultats des jeunes détectés en difficulté de lecture à leurs établissements scolaires pour ceux étant scolarisés et aux Missions Locales pour les jeunes déscolarisés. Les établissements scolaires, à la suite de cela, doivent contacter les jeunes en difficulté de lecture et leur proposer des aides et pour ceux qui ne sont plus ou pas scolarisés mais qui sont également détectés en difficulté de lecture, la Mission Locale de leur ville doit les contacter afin de leur proposer un accompagnement et une remise à niveau scolaire s'ils le souhaitent. Concernant les jeunes scolarisés détectés en difficulté de lecture, leurs établissements scolaires doivent donc intervenir. Toutefois, les jeunes en décrochage scolaire eux, qu'ils soient détectés en difficulté de lecture ou non, sont reçus en entretien avec les encadrants du CSNJ et moi-même pour aborder leur insertion professionnelle<sup>40</sup>.

En effet, lors de ces JDC les jeunes en décrochage scolaire, à savoir ceux qui n'ont aucun diplôme ou au maximum un certificat d'aptitude professionnelle ou un brevet d'études professionnelles, qui ne sont pas ou plus scolarisés et qui n'ont pas de travail, sont reçus en entretien. Ces entretiens ont pour but d'échanger sur leur projet professionnel s'ils en ont un, de voir les démarches d'insertion qu'ils ont déjà pu effectuer comme une inscription en Mission Locale, la réalisation de stages ou de formations et leur présenter de manière plus approfondie les dispositifs précités et d'autres également. Durant ces entretiens individuels ou collectifs si

<sup>39</sup> Maquette « Service Militaire Volontaire », Secrétariat Général pour l'Administration

<sup>40</sup> Voir Annexe 4 et 5

les profils des jeunes sont similaires, est présenté aux jeunes le dispositif de la Mission Locale avec ses avantages tels que des aides pour le permis de conduire par exemple ou encore la possibilité de trouver des stages et formations par l'accompagnement des conseillers. De plus, si le jeune est déjà inscrit, il lui est demandé s'il a réalisé un contrat d'engagement jeunes qui lui permet de réaliser des ateliers pour savoir comment réaliser une lettre de motivation, des curriculum vitae ou encore comment rechercher un emploi et qui permet au jeune de percevoir une rémunération mensuelle pouvant aller jusqu'à 500€. En dehors de ce dispositif, est également présenté le service civique en fonction du profil du jeune. Si ce dernier a un projet professionnel mais qu'il attend de passer le permis de conduire par exemple, pour qu'il ne reste pas sans rien en attendant, le service civique est une bonne alternative pour acquérir de l'expérience professionnelle et une indemnisation pouvant aider le jeune. Deux autres dispositifs sont présentés durant ces entretiens : le SMV et l'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi. Concernant le SMV, le dispositif est présenté aux jeunes avec les conditions pour candidater, les différentes phases du processus et les centres en France. De plus, sont expliqués les avantages de ce dispositif à savoir le passage du permis de conduire qui est gratuit, une expérience professionnelle qui aboutit pour 8 cas sur 10 à une embauche et pour les autres un accompagnement personnalisé afin de ne pas laisser le jeune sans rien, une rémunération sachant qu'il n'aura rien à payer dans la mesure où il s'agit d'internat. Pour les jeunes qui sont intéressés, on leur explique que leurs coordonnées peuvent être transmises au centre le plus proche à savoir celui de La Rochelle et s'ils veulent candidater d'eux-mêmes, qu'ils peuvent passer par la Mission Locale ou sur le site internet du SMV. Enfin, est présenté lors des entretiens l'EPIDE qui ressemble au dispositif du SMV sans le côté militaire.

En effet, ce dispositif est dirigé par le ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion, du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère des Armées. Il s'agit d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les jeunes en difficulté âgés de 17 à 25 ans sans diplôme ou avec un BEP, CAP ou un baccalauréat au maximum, de nationalité française ou étrangère en situation régulière, qui ont effectué ou vont effectuer leur JDC, qui sont aptes physiquement et qui ne trouvent pas d'emploi. Là encore, il s'agit d'un dispositif basé sur le volontariat du jeune d'une durée de 8 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 24 mois et qui est rémunéré. Le jeune volontaire peut intégrer l'un des 20 centres sur le territoire et sera amené à être accompagné pour préparer son projet professionnel selon ses envies, à réaliser une formation complète en internat en fonction de l'emploi qu'il désire et une remise à niveau scolaire, et enfin à passer son permis de conduire afin de lui faciliter l'entrée dans la vie professionnelle une fois son contrat fini<sup>41</sup>. Il réalisera également des stages en entreprise afin de permettre au jeune d'être recruté à la fin de son contrat avec l'EPIDE. Le dispositif est similaire à celui du SMV sans les encadrants militaires et la formation militaire notamment. Il sera demandé aux jeunes lors des entretiens si ces derniers souhaitent que leurs coordonnées soient transmises à ces dispositifs d'insertion.

Par le biais de ces entretiens, les jeunes le plus en difficulté sont informés de divers dispositifs pouvant les aider à s'insérer socialement et professionnellement. Ces dispositifs sont présentés à tous les jeunes présents lors de la JDC mais ils sont surtout à destination des jeunes en difficulté et qui ne sont plus scolarisés. En effet, sur plus de 200 JDC réalisés durant la durée de mon service civique, ont été reçus en entretien un peu plus de 500 jeunes en décrochage et en difficulté d'insertion à qui ont été présentés ces divers dispositifs afin d'aider à leur insertion professionnelle. De nombreux jeunes ont été intéressés par ces

---

<sup>41</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1190>

dispositifs et ont souhaité candidater. Par exemple, en 2020 14 354 jeunes en décrochage scolaire ayant réalisé leur JDC ont été orientés vers ces dispositifs dont 24% vers le SMV, 42% vers l'EPIDE et 34% vers le Service militaire adapté.<sup>42</sup> Ces dispositifs sont là pour montrer que chaque jeune a sa chance et sa place dans la société et le ministère des Armées montre de ce fait qu'il ne laisse aucun jeune sans solution, ces derniers étant l'avenir du pays. En effet, lors des JDC ont été reçus en entretien des jeunes qui réalisaient un travail d'intérêt général par exemple. Ces dispositifs leur ont été présentés afin qu'ils sachent qu'ils ont des aides et des moyens pour s'insérer même s'ils sont en difficulté. De plus, des JDC thématiques sont réalisés par le CSNJ : il y a des JDC sur le thème de l'égalité entre les sexes, sur la citoyenneté, mais il y a aussi des JDC en détention. En effet, la JDC étant obligatoire jusqu'à 25 ans, des jeunes majeurs ne l'ayant pas réalisé peuvent y participer. Par exemple, en 2017 14 JDC en milieu carcéral ont eu lieu par le biais du partenariat avec le ministère de la Justice<sup>43</sup>. Ainsi, par le biais des dispositifs dont la JDC de manière générale, le ministère des Armées souhaite montrer qu'il se tient à la disposition des jeunes, de tous, qu'ils soient en difficulté ou non, afin de leur offrir un avenir et une insertion sociale et professionnelle et de leur offrir une chance à tous, que ce soit dans le milieu militaire ou non.

En dehors de ces objectifs d'insertion professionnelle et de recrutement, le ministère des Armées se tient auprès de la jeunesse afin de lui transmettre des valeurs communes de citoyenneté et de mémoire dans le but de ne pas oublier la construction de leur pays et le vivre ensemble. Par le biais de dispositifs et de partenariats, le ministère des Armées échange avec ces jeunes sur les valeurs de la République.

---

<sup>42</sup> Maquette « JDC », Secrétariat Général pour l'Administration

<sup>43</sup> « *La Jeunesse au cœur de la Défense* », Partie 2 : le Service National, Rapport d'activités 2017, ministère des Armées

## **Section 2 : Le lien Armées-Jeunesse, une transmission de valeurs et de devoirs**

---

Le ministère des Armées entretient et maintient ce lien avec la jeunesse par le biais de différents dispositifs et partenariats pour les raisons précitées, toutefois d'autres raisons existent. En effet, le ministère des Armées souhaite que des valeurs communes animent les futurs adultes et citoyens que sont ces jeunes (§1) et qu'ils connaissent les devoirs qui leur incombent, tels que le devoir de mémoire (§2).

### **§1 : Des valeurs communes inculquées par le lien maintenu entre l'Armée et la Jeunesse**

Le ministère des Armées, par le biais de son lien avec la jeunesse, permet de transmettre à chaque jeune bénéficiaire des dispositifs en question des valeurs communes à tous telles que la citoyenneté, la responsabilité, le respect d'autrui ou encore la cohésion de groupe. Ces valeurs sont donc transmises à la jeunesse par le biais de deux dispositifs en constante évolution (A). Toutefois, elles le sont également par d'autres dispositifs qui font intervenir les jeunes et qui les rendent réellement acteurs dans ces valeurs partagées (B).

#### **A – La transmission de valeurs à la jeunesse par des dispositifs en constante évolution**

Le ministère des Armées a créé ce lien avec la jeunesse pour pouvoir également transmettre des valeurs communes à tous ces jeunes, les valeurs qui régissent la République française et que tout citoyen se doit de connaître et d'appliquer. En effet, la citoyenneté, le respect d'autrui, la responsabilité de chacun, la laïcité, la cohésion de groupe sont des valeurs que chaque Français doit connaître et respecter, mais encore plus les jeunes qui sont l'avenir du pays. Pour ce faire, le ministère des Armées passe par divers dispositifs et des partenariats interministériels tels que la JDC et le Service National Universel. En effet il s'agit de dispositifs qui permettent de faire comprendre ces notions et valeurs à des groupes de jeunes, et ce en complément des cours dispensés dans leurs établissements scolaires pour les jeunes scolarisés et pour les non scolarisés de découvrir et de comprendre ces valeurs et notions.

La JDC durant 8 heures, les animateurs ont ainsi le temps d'expliquer et de transmettre les valeurs de la République, de faire comprendre la notion de défense et de citoyenneté à ces jeunes présents. En effet, la JDC a plusieurs objectifs : il s'agit d'un moment d'échanges entre la communauté de la Défense et les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui permet d'aborder la réalité de la défense française, de comprendre le sens de la citoyenneté, de mieux connaître et comprendre la République et ses valeurs et de sensibiliser ces jeunes aux droits et devoirs de chaque citoyen français<sup>44</sup>. Elle vient donc en complément de l'enseignement de défense réalisé par les établissements scolaires de ces jeunes. Lors des JDC effectuées sur le site du CSNJ de Limoges, j'ai pu observer les divers modules présentés et notamment le premier module. En effet, dans le premier module présenté par les animateurs de la JDC, intitulé « une défense nécessaire », est présentée la notion de citoyenneté. Les animateurs demandent aux jeunes ce que représente pour eux la notion de citoyenneté et quelles sont les conditions pour être un citoyen français. A cela, les jeunes répondent et s'enclenchent divers échanges quant à cette notion de citoyenneté, son

---

<sup>44</sup> « *La Jeunesse au cœur de la Défense* », Partie 2 : le Service National, Rapport d'activités 2017, ministère des Armées

importance et ce qu'elle implique en termes de droits et devoirs pour chaque citoyen français. Les animateurs insistent sur ce module en expliquant aux jeunes qu'il est nécessaire pour eux de comprendre les enjeux de la citoyenneté et des valeurs de la République dans la mesure où si un conflit survient et qui implique la France, ce sont ces derniers qui devront y faire face. De plus, lors de la JDC est réalisée une activité défense et citoyenneté dans laquelle on retrouve un animateur extérieur qui vient présenter un module : on retrouve par exemple le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne qui vient réaliser des démonstrations et qui rappelle la nécessité d'aider autrui ou encore un gendarme de la Maison de Protection des Familles qui vient échanger avec les jeunes sur les différentes addictions, les violences intra familiales et sur la nécessité d'apprendre aux jeunes, et ce dès le plus jeune âge, qu'il faut prévenir les discriminations, les violences et respecter autrui. Cette activité défense et citoyenneté permet aux jeunes de voir d'autres aspects de la notion de défense et de citoyenneté, et de les voir en rapport avec des défis actuels. En effet, les violences conjugales par exemple sont d'actualité plus que jamais et il est important pour les jeunes d'en avoir conscience et de maintenir un combat contre cela.

Au-delà de ces diverses activités défense et citoyenneté « habituelles » sont réalisées lors des JDC thématiques des activités défense et citoyenneté différentes. En effet, sur le site du CSNJ a eu lieu une JDC thématique pour la journée internationale des droits des femmes et l'activité défense et citoyenneté était basée sur l'égalité entre les sexes et sur la différence de genre. En effet, l'égalité entre les sexes est encore aujourd'hui un défi de la société et un sujet de citoyenneté. Il est en effet rappelé à ces jeunes présents lors de la JDC que chaque personne a des droits et devoirs peu importe son sexe et qu'elles doivent être traitées de la même manière. Ces JDC thématiques permettent également de traiter des différences de chaque personne, par exemple a été réalisé une activité défense et citoyenneté tournée autour du handisport où les jeunes présents ont été voir et essayer du football en fauteuil roulant adapté pour les personnes en situation de handicap. Les jeunes ont été satisfaits de cette activité et cela permet ainsi de leur faire comprendre que chaque personne a des droits malgré leurs différences. La JDC permet donc de faire valoir les valeurs et notions de citoyenneté, les droits et devoirs de chacun, le respect de chacun et la responsabilité de tous dans la société. De plus, la JDC permet de faire valoir la cohésion de groupe dans la société actuelle.

La JDC entre également dans le dispositif d'égalité des chances, permettant ainsi de transmettre ces valeurs à tous les jeunes puisque chaque jeune est amené à réaliser sa JDC entre 16 et 25 ans. De plus, par le biais des JDC thématiques même les jeunes éloignés et en difficulté y ont accès, comme celles qui sont réalisées en établissement pénitentiaire. Ainsi, le ministère des Armées développe auprès de chaque jeune une cohésion et des valeurs communes et leur rappelle qu'ils sont des citoyens. De plus, il s'agit d'un dispositif qui est en constante évolution afin de tenir compte des évolutions actuelles que ce soit concernant la vie du pays (crise sanitaire, ambitions nouvelles du gouvernement...) ou celles de la jeunesse. Par exemple, en 2017 la JDC a été adapté aux besoins de la jeunesse : a été introduit la notion de « modèle français » afin de parler de la « fierté » d'être Français, des menaces terroristes sur le territoire national ou encore une présentation sur le thème de la laïcité, des informations sur les valeurs et les missions de la sécurité sociale<sup>45</sup>. En effet, la JDC a été modernisée pour tenir compte de la crise sanitaire par exemple, il a fallu l'adapter en demi-journée et ensuite en ligne tout en maintenant la transmission de ces diverses notions et valeurs de défense, de citoyenneté ou encore des défis actuels de la société. Elle sera également amenée, d'ici

---

<sup>45</sup> « *La Jeunesse au cœur de la Défense* », Rapport d'activités 2017, ministère des Armées

septembre 2023, à tenir compte de nouveaux changements dans la mesure où elle va passer à 7 heures et non plus 8 heures, tout en maintenant ses objectifs initiaux. De plus, la JDC a été modernisée par le biais du plan « Ambition Armées-Jeunesse 2022 » mis en place par la DSNJ. En effet, ce plan a permis la création du site « majdc.fr » qui permet aux jeunes appelés d'organiser leur JDC et d'échanger avec les personnels du CSNJ auquel ils sont rattachés. Ce site permet de tenir compte de l'évolution actuelle de la jeunesse et du fait que les jeunes sont plus à l'aise avec des démarches dématérialisées.

De plus, ce plan tient également compte de la montée en puissance du SNU afin de transmettre au mieux les valeurs de la République. En effet, le SNU a été créé en 2019 par le Premier ministre Edouard Philippe pour « succéder » au service militaire, ainsi il a fait l'objet d'une expérimentation et a été concrétisé en 2020. Il est aujourd'hui un sujet de débats au sein du gouvernement et pour les ministères des Armées et de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Le SNU est un séjour de cohésion et d'engagement basé sur le volontariat qui se déroule en trois étapes pour les jeunes de nationalité française âgés de 15 à 17 ans et qui s'engagent à réaliser au minimum les deux premières phases du SNU. Par exemple, si un jeune a réalisé un SNU, il n'a pas à effectuer sa JDC. Le SNU est donc un séjour volontaire de cohésion où des jeunes de la France entière se retrouvent par centaine au sein de centres pour créer des liens, de l'entraide, afin de réaliser des actions concrètes pour la société et de comprendre le monde dans lequel ils vivent. Il s'agit d'un dispositif en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le ministère des Armées. La première phase constitue un séjour de cohésion de deux semaines en dehors du temps scolaire, les jeunes sont amenés à réaliser ce séjour dans un département autre que le leur afin de rencontrer de nouvelles personnes, de découvrir de nouveaux paysages. Durant ces deux semaines, chaque journée a un programme établi et commence par le lever des couleurs durant lequel le drapeau français est levé et l'hymne national chanté. Ce rituel réalisé chaque matin permet aux jeunes de découvrir un rituel républicain et propre à la France. Durant ce séjour, diverses activités sportives, citoyennes, culturelles et des visites ont lieu afin de permettre aux jeunes volontaires d'être acteurs pour la société dans des domaines tels que la citoyenneté, la défense, le patrimoine ou encore la mémoire. Ces jeunes sont encadrés par des animateurs et des tuteurs<sup>46</sup>. La deuxième phase du SNU correspond à une mission d'intérêt général hors temps scolaire et qui doit durer minimum 84h dans l'année. Le jeune volontaire choisit lui-même la cause qu'il veut soutenir (sport, environnement, citoyenneté, éducation, défense et mémoire, culture, sécurité, santé ou encore solidarité) et l'établissement dans lequel réaliser sa mission (une association, un service public de l'État, d'une collectivité territoriale, dans les corps d'Armées, des établissements de santé privés d'intérêt collectif ou encore des entreprises solidaires). Cette mission peut être réalisée de plusieurs manières<sup>47</sup> :

- De manière ponctuelle : pour l'organisation d'un évènement par exemple
- De manière régulière : pour participer aux activités courantes de la structure par exemple
- Sous la forme d'un projet collectif : en collaboration avec d'autres volontaires, il s'agit de créer un projet d'intérêt général qui sera soutenu par une structure

---

<sup>46</sup> <https://www.snu.gouv.fr/phase-1-sejour-cohesion/>

<sup>47</sup> <https://www.snu.gouv.fr/phase-2-mission-interet-general/>

- Sous la forme d'une préparation : pour les jeunes volontaires désirant réaliser la troisième phase du SNU

Enfin, la troisième phase, qui n'est pas obligatoire pour les jeunes volontaires, correspond à un engagement volontaire pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui dure entre 3 mois et 1 an. Cet engagement peut être réalisé en France ou à l'étranger, en bénévolat ou indemnisé<sup>48</sup>. Cet engagement peut se réaliser dans des dispositifs précis tels que la réserve opérationnelle dans les différents corps d'Armées, le service civique, les sapeurs-pompiers volontaires, la réserve civile pour réaliser des missions de bénévolat dans des associations, le corps européen de solidarité pour les engagements en Europe entre 2 et 12 mois ou encore le SMV.

Le SNU permet ainsi aux jeunes volontaires de s'intéresser au monde qui les entoure et d'en devenir de vrais acteurs, de le comprendre. C'est également un dispositif qui promeut la cohésion de groupe, la transmission de valeurs républicaines et la discipline : chaque activité est collective, les jeunes volontaires qui décident de réaliser un SNU voient réellement à quoi correspondent les valeurs transmises et participent à des activités citoyennes pour la société. Ce dispositif permet ainsi des actions concrètes à la différence de la JDC où les jeunes assistent à la journée et aux modules par exemple, ici les jeunes peuvent assister au lever du drapeau français, ils sont réellement acteurs et ont la notion de cohésion car ils portent l'uniforme par exemple. Les stages réalisés durant la durée de mon service civique m'ont apporté la même chose par exemple, ayant pu assister au lever des couleurs ou encore participer à des visites de sites.

Le dispositif est monté en puissance et est a été source de divers débats. En effet, en 2021 il a été expérimenté avec 15 000 jeunes volontaires, tandis qu'en 2022 50 000 jeunes étaient attendus<sup>49</sup> en tout sur les différentes phases du SNU. Il s'agit d'un dispositif non obligatoire, seuls les jeunes volontaires peuvent le réaliser s'ils le souhaitent. Ainsi, seuls les jeunes volontaires ont accès à ces activités citoyennes, sportives, culturelles et cette transmission de valeurs républicaines tandis que la JDC est obligatoire pour tous jusqu'à 25 ans. Il a été question de le rendre obligatoire pour tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans, cependant cela ne s'est pas réalisé car il s'agit d'un dispositif basé sur le volontariat et de nombreux changements notamment financiers auraient dû être enclenchés. Cependant, il a vocation à changer et à s'étendre à plus de lycéens. En effet, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse lance un appel à projet aux établissements scolaires qui ont jusqu'à la fin de l'année pour y répondre selon la Secrétaire d'État à la Jeunesse, Sarah El Haïry. Le séjour de cohésion de 12 jours aura lieu sur le temps scolaire, dans un établissement scolaire différent de celui des élèves et les jeunes assisteront toujours aux activités sportives, citoyennes et culturelles. Cependant, ces changements permettraient aux jeunes n'ayant pas la nationalité française de le réaliser également et ainsi de tenir compte de l'égalité des chances pour chaque jeune<sup>50</sup>.

Le ministère des Armées utilise des dispositifs déjà existants pour transmettre les valeurs républicaines communes à ces jeunes. Cependant ces dispositifs sont amenés à être adaptés et modifiés pour tenir compte des évolutions sociétales. En revanche, d'autres dispositifs

---

<sup>48</sup> <https://www.snu.gouv.fr/phase-3-lengagement-volontaire/>

<sup>49</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/montee-puissance-du-snu-50-000-volontaires-attendus-2022>

<sup>50</sup> <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/le-service-national-universel-snu-va-t-il-devenir-obligatoire-7900275406#>

existent afin de transmettre ces valeurs et de permettre aux jeunes d'être acteurs dans la vie de la société française.

## **B – Des dispositifs de transmission de valeurs ouverts aux jeunes dans un but d'égalité des chances et de vivre ensemble**

Le ministère des Armées cherche à transmettre ces diverses valeurs par le biais de dispositifs déjà précités puisque ces derniers n'ont pas un unique objectif. En effet, le service civique par exemple permet, s'il est réalisé au sein d'un organisme rattaché au ministère des Armées, de découvrir le monde des armées et d'avoir une expérience professionnelle. Toutefois, de manière générale, il s'agit d'un dispositif permettant également de s'engager pour la société et ainsi d'être acteur de la société en réalisant une mission d'intérêt général et ce notamment dans divers domaines d'actions dont la citoyenneté. En effet, sur le site du service civique sont proposées diverses missions en fonction des domaines d'action. En termes de citoyenneté, on trouve des missions pour encourager la citoyenneté et le droit de vote en détention par exemple, ou encore des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées ou pour favoriser l'égalité homme-femme et lutter contre des discriminations. De plus, si le service civique est réalisé au sein du ministère des Armées, les différents stages réalisés durant la durée du service civique permettent également de faire découvrir aux jeunes volontaires la notion de discipline et de cohésion. En effet, ayant réalisé ces stages j'ai pu découvrir un cadre militaire avec de la discipline (respecter les horaires de réveil et de coucher, assister au lever des couleurs, suivre le programme de manière strict...) et ces stages étant réalisés toujours de manière collective, chaque VSC a pu connaître la cohésion de groupe. Au-delà de ce dispositif, le SMV et les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement de la défense nationale ont également pour but, en dehors de la découverte du monde militaire et de l'insertion professionnelle, de faire découvrir aux jeunes volontaires la notion de cohésion, de vivre ensemble, de citoyenneté, de discipline et d'engagement pour une cause qui les dépasse. En effet, le ministère des Armées met en place de nombreux dispositifs collectifs pour promouvoir justement cette cohésion de groupe, cette idée du collectif, du vivre ensemble, du respect de chacun et d'égalité des chances pour renvoyer à la Nation et la citoyenneté. Il agit auprès de la jeunesse afin de transmettre ces valeurs dès le plus jeune âge et que ces dernières façonnent et dirigent la vie de tous pour l'avenir.

D'autres dispositifs ont été mis en œuvre par le ministère des Armées afin de renforcer le lien Armées-Jeunesse au sein des territoires et de favoriser la transmission de ces valeurs. En effet, ont été créés les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté depuis les années 2000. Ce dispositif entre en compte pour le plan égalité des chances et pour promouvoir les actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse. Pour être réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté, les conditions sont énoncées à l'article L4211-2 du Code de la Défense qui affirme « *Pour être admis dans la réserve, il faut : 1° Etre de nationalité française ou ancien militaire engagé à titre étranger volontaire pour servir comme réserviste dans la légion étrangère ; 2° Etre âgé de dix-sept ans au moins ; 3° Etre en règle au regard des obligations du service national ; 4° Ne pas avoir été condamné soit à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues aux articles L. 311-3 à L. 311-9 du code de justice militaire* ». Un réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté peut être recruté par les trois corps d'Armée, il est donc un réserviste citoyen bénévole de service public qui agit, particulièrement, auprès des jeunes en difficulté. Ces réservistes ont donc pour mission de promouvoir l'esprit de défense, de relayer les valeurs républicaines, de participer

au lien Armées-Jeunesse, de contribuer au rayonnement des armées et notamment de faire découvrir aux jeunes les dispositifs mis en place par le ministère des Armées pour eux, et ce dans le plan égalité des chances également. De même, les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté valorisent auprès de ces jeunes la notion d'engagement citoyen en dehors de l'engagement militaire pour ceux qui ne désirent pas s'engager dans les forces armées. Il s'agit d'un dispositif utile pour les jeunes réservistes qui veulent agir pour la citoyenneté et la transmission de ces mêmes valeurs mais également pour les jeunes qui sont visés par ce dispositif et à qui seront transmis également ces valeurs. En effet, les motivations principales des réservistes sont l'attachement à leur pays, un sentiment d'utilité et une contribution au lien Armées-Jeunesse.

Au-delà de ce dispositif, a été créé plus récemment, en 2018, les réservistes opérationnels du réseau jeunesse et citoyenneté qui vient en complément des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté. En effet, le réserviste opérationnel sera, lui, amené à réaliser des actions de rayonnement jeunesse afin que les jeunes bénéficiaires découvrent les dispositifs mis en place par le ministère des Armées. Mais ils sont également amenés à réaliser des missions opérationnelles telles que l'opération sentinelle par exemple<sup>51</sup>. Il s'agit de dispositifs efficaces pour la transmission des valeurs précitées, autant pour les jeunes réservistes que pour les jeunes bénéficiaires. En effet, en 2020 167 réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté ont été répartis dans 55 départements et il y a eu plus de 9 000 jeunes bénéficiaires. Quant aux réservistes opérationnels du réseau jeunesse et citoyenneté, en 2020 95 réservistes étaient répartis dans 76 départements avec plus de 50 000 jeunes bénéficiaires autour d'activités citoyennes<sup>52</sup>.

Afin de transmettre encore une fois ces valeurs communes présentes dans la République Française, le ministère des Armées en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a permis la création du dispositif appelé « classe de défense et de sécurité globales ». Ce dispositif créé en 2005 permet à des classes de collèges et de lycées de réaliser un projet pédagogique, pluriannuel et interdisciplinaire en partenariat avec une équipe d'enseignants et une unité militaire. Ces classes de défense et de sécurité globales participent ainsi au parcours éducatif et citoyen de chaque jeune. Il s'agit d'un dispositif leur permettant de découvrir la notion de citoyenneté, d'ouverture sociale, de cohésion nationale, de la culture et du patrimoine français. De plus, ce dispositif permet aux jeunes d'être au contact de professionnels militaires et donc de pouvoir échanger avec eux sur la nécessaire défense du pays, sur l'histoire du pays et donc sur les enjeux de la France. Ce dispositif consiste en des temps d'échanges répartis sur l'ensemble de l'année scolaire. Il entre dans le plan égalité des chances et est inscrit au sein du protocole interministériel de 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale. Il s'agit d'un dispositif connaissant un véritable essor, en effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 il y avait 370 classes de défense et de sécurité globales pour 9250 élèves concernés, 200 entités militaires étaient sollicitées et 15% de ces classes défense étaient réservées en éducation prioritaire dans un objectif d'égalité des chances<sup>53</sup>. Aujourd'hui, ce dispositif connaît encore un essor puisqu'il existe en 2023 plus de 700 classes de défense et de sécurité globales en métropole et en outre-mer<sup>54</sup>. Ces classes sont en expansion notamment depuis les attentats de 2015 en France, afin d'apporter de la

---

<sup>51</sup> <https://www.rc-terre.fr/ressources/10180/23/1.pdf>

<sup>52</sup> Maquette « réseaux de réservistes », Secrétariat Général pour l'Administration

<sup>53</sup> Maquette « classe de défense et de sécurité globales », Secrétariat Général pour l'Administration

<sup>54</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/armees-jeunesse-classe-defense-vos-marques>

connaissance à ces jeunes sur les armées, la citoyenneté, le vivre ensemble et le respect de chacun. En effet, ce dispositif participe à la construction des futurs citoyens que sont ces jeunes et cela passe par la transmission de valeurs et principes de la République, par le développement des valeurs d'entraide et de solidarité, par la construction et le maintien du lien Armées-Jeunesse. Des élèves ont témoigné à la suite de leur participation à des classes de défense et de sécurité globales afin de montrer ce que cela leur a apporté, une élève avait affirmé « *Maintenant, quand je vois un pompier ou un gendarme, je lui fais un signe de tête pour le saluer. Je pense que c'est important, ce petit geste. Ça leur montre qu'on est là avec eux et qu'on les respecte. C'est important le respect, sinon ça ne peut pas fonctionner, la société* ». Des enseignants ont également témoigné, affirmant que des élèves décrocheurs se sont de nouveaux impliqués dans leur scolarité après avoir rencontré des militaires et que certains qui « n'appréciaient pas forcément » la France chantaient l'hymne national, et donc que « *les rencontres et les séances de travail ont permis aux élèves de mieux connaître le rôle d'un citoyen et de s'approprier l'histoire de leur ville* »<sup>55</sup>. De plus, ce dispositif participe à la construction de projet professionnel pour les jeunes et participe à l'égalité homme-femme au sein des établissements et dans les mentalités de ces jeunes<sup>56</sup>. Lors de la durée de mon service civique, j'ai pu assister à ces échanges entre élèves de deux établissements scolaires différents et le personnel militaire du CSNJ. En effet, la Cellule Relations Publiques du CSNJ a mis en place avec les deux VSC qui avaient une mission de rayonnement-jeunesse ces classes de défense et de sécurité globales. Lors de cette classe de défense et de sécurité globales les jeunes ont pu visiter Oradour-sur-Glane par exemple, afin de comprendre l'histoire de la ville et de découvrir le patrimoine français.

De plus, on trouve d'autres dispositifs comme les rallyes citoyens mis en place au sein des établissements scolaires et dans lesquels le ministère des Armées est amené à intervenir du fait de son partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Ce dispositif a des objectifs similaires à ceux des classes de défense et de sécurité globales, toutefois le rallye citoyen se réalise sur une journée dans l'année. En effet, il s'agit d'une journée où se réunissent différents établissements scolaires, les équipes enseignantes et des animateurs militaires afin de réaliser un lever des couleurs le matin et ensuite réaliser divers ateliers. Ces rallyes citoyens ont pour but de faire valoir auprès des jeunes présents l'esprit de cohésion puisqu'il s'agit d'ateliers à réaliser en équipe, de développer un civisme auprès de ces jeunes et de les amener à réfléchir également sur des enjeux actuels (conflits militaire, défense, protection civile...). A la fin de la journée est remis un trophée à l'équipe gagnante. Il s'agit donc d'un dispositif faisant intervenir le « trinôme académique » à savoir le ministère des Armées, l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale et le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse<sup>57</sup>. Ce dispositif permet aux jeunes d'établissements scolaires de découvrir, le temps d'une journée, les enjeux actuels du pays, le milieu militaire, de réaliser des activités et d'être acteurs dans la citoyenneté, le vivre ensemble et la cohésion de groupe. Chaque rallye citoyen est unique en fonction des ateliers qui sont réalisés, des rallyes peuvent être réalisés autour du sport, d'autres autour de la mémoire en partenariat avec l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre ou encore de la citoyenneté par exemple.

---

<sup>55</sup> « *La Jeunesse au cœur de la Défense* », Partie 3 : le Département des politiques en faveur de la jeunesse, Rapport d'activités 2017, ministère des Armées

<sup>56</sup> [https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2022\\_NP\\_SGA-DSNJ\\_Vade-mecum-classe-de-defense.pdf](https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2022_NP_SGA-DSNJ_Vade-mecum-classe-de-defense.pdf)

<sup>57</sup> <https://www.ac-poitiers.fr/rallye-citoyen-en-charente-124520>

A été mis en place également par divers partenaires dont le ministère des Armées et par le biais de l'Héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024, un dispositif « Aux Sports Jeunes Citoyens » qui allie sport, travail de mémoire et citoyenneté. En effet, il s'agit d'ateliers et d'activités réalisés sur une journée à destination de jeunes venant de divers établissements scolaires. Ces activités vont prôner la cohésion, le dépassement de soi et la solidarité par le biais du sport. Les activités doivent ainsi mélanger le sport, la citoyenneté et le devoir de mémoire afin de transmettre aux jeunes participants ces mêmes valeurs au-delà du côté sportif<sup>58</sup>. Par exemple, il est possible pour les jeunes lors de ces journées ASJC de rencontrer un sportif de haut niveau militaire qui participera aux prochains Jeux Olympiques ou Paralympiques ou encore de découvrir par le biais d'un escape game mémoriel la vie des résistants.

Ces dispositifs, en partenariat entre le ministère des Armées et principalement le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse mais aussi d'autres structures telles que l'ONaCVG par exemple ou l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale, ont comme objectif de permettre des échanges entre les jeunes et le milieu militaire. Cela permet également aux jeunes de développer leur sens du civisme, du vivre ensemble, de la cohésion nationale et de comprendre les enjeux actuels du pays. Ces dispositifs s'insèrent dans une culture de la défense et de ces diverses valeurs auprès de chaque jeune dans chaque territoire. En effet est prônée la cohésion de groupe mais également la cohésion des territoires et les politiques des villes y travaillent avec les ministères en question. C'est aussi pour cela que la première phase du SNU se déroule dans un département autre que celui des jeunes volontaires, afin de faire découvrir des paysages différents et d'intégrer les dispositifs en question dans chaque département du territoire national. Au-delà du fait de promouvoir la cohésion des territoires, les dispositifs s'inscrivent également dans le plan égalité des chances afin que chaque jeune en bénéficie et ce, peu importe sa situation. C'est aussi pour cela que les dispositifs voulant transmettre la citoyenneté, le vivre ensemble ne s'adresse pas qu'à une seule partie des jeunes mais autant de jeunes que possible. En effet, le SMV par exemple est devenu possible pour les jeunes pris en charge par la PJJ et l'administration pénitentiaire afin de faire découvrir à ces derniers des dispositifs accessibles à chaque jeune qui le souhaite. Cela permet donc, même aux jeunes en difficulté et les plus éloignés de la société, de découvrir les enjeux de la société, du pays, la citoyenneté et le vivre ensemble. En effet, il ne serait pas possible de parler de cohésion si certains jeunes étaient exclus de ces dispositifs.

Le lien Armées-Jeunesse, afin de transmettre ces valeurs, tient compte des évolutions et se modernise par le biais notamment de la Commission Armées-Jeunesse. Cette dernière, créée en 1955, conduit des réflexions et organise des événements afin de favoriser ce lien entre les armées et la jeunesse et de préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen en passant par l'esprit de défense également. La CAJ est composée de 101 organismes à savoir 64 associations, syndicats et mouvements de jeunesse ou d'étudiants, 23 ministères, délégations interministérielles et grandes administrations et 14 organismes du ministère des Armées<sup>59</sup>. Cette dernière a participé à l'élaboration de certains dispositifs et est amenée à se réunir afin de réfléchir à de nouvelles initiatives pour maintenir et enrichir le lien Armées-Jeunesse, et à termes à créer de nouveaux dispositifs notamment. Par exemple, a été créé le prix Armées-Jeunesse en 2003 qui est remis aux unités militaires selon les spécificités des initiatives mises

---

<sup>58</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/eveiller-a-lesprit-defense/aux-sports-jeunes-citoyens>

<sup>59</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/commission-armees-jeunesse-caj>

en place au profit des jeunes. La 21<sup>e</sup> édition de ce prix a été remis, le 25 mai, au 13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins en partenariat avec des jeunes scolarisés<sup>60</sup>.

La CAJ, depuis sa création, a réalisé plus de 200 études afin de renforcer ce lien entre les armées et la jeunesse et ces études ont notamment inspiré des dispositifs tels que le SMV par exemple<sup>61</sup>. Cette dernière est sollicitée afin de moderniser et d'actualiser le lien Armées-Jeunesse et de tenir compte des enjeux actuels de la société. Ont également été créés des comités régionaux Armées-Jeunesse pour être au plus proche des territoires et gérer les actions sur leur territoire. Ces derniers permettent en effet une territorialisation de la CAJ et ainsi de la décentraliser afin de travailler sur des initiatives sur un territoire précis et faire des comptes-rendus à la CAJ par la suite, et ce toujours dans un but de sensibiliser la jeunesse à leur responsabilité de citoyen.

Au-delà de la transmission de ces diverses valeurs républicaines, le ministère des Armées et ses divers organismes travaillent également avec d'autres partenaires sur des dispositifs qui permettent de sensibiliser les jeunes à leurs devoirs de futurs citoyens dont celui de mémoire par exemple.

## **§2 : Le lien Armées-Jeunesse comme vecteur du devoir de mémoire**

Le lien Armées-Jeunesse permet à la Jeunesse de découvrir son devoir de mémoire et de connaître l'histoire de son pays, tout en permettant de le transmettre à son tour afin de ne jamais oublier le passé. Ainsi, le ministère des Armées et ses divers partenaires permettent une transmission de ce devoir de mémoire par des informations à destination de la jeunesse (A) mais également, par la participation de ces jeunes (B).

### **A – La transmission du devoir de mémoire à la jeunesse par le biais d'informations**

Les dispositifs du ministère des Armées en partenariat avec d'autres ministères et organismes permettent à ces jeunes de ne pas oublier l'histoire de leur pays, de la découvrir en profondeur et de manière précise et surtout de pouvoir à leur tour transmettre cette histoire. Les jeunes scolarisés ont eu un enseignement à la défense lors des classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>ère</sup> au collège et lycée, toutefois ils ont aussi eu lors des cours dispensés par leurs enseignants des informations relatives aux grandes guerres du monde et de la France. Ainsi, ils ont déjà des connaissances sur l'histoire de leur pays, et les dispositifs du ministère des Armées viennent accentuer cette connaissance. Pour les jeunes non scolarisés, qui n'auraient pas eu accès à toutes ces informations relatives aux diverses guerres et à l'histoire de leur pays, les dispositifs mis en place pourront leur permettre de découvrir et d'apprendre l'histoire de leur pays et ainsi perpétuer la mémoire de la France également.

En effet, lors des JDC réalisées par les CSNJ du territoire national, les animateurs sont amenés à rappeler certaines informations sur l'histoire de la France à ces jeunes présents. Toutefois, des activités peuvent être basées sur cela également. Au sein du CSNJ de Limoges l'activité défense et citoyenneté de chaque mercredi sur le site de Limoges constitue une visite du musée de la Résistance de Limoges afin de participer à la transmission du devoir de mémoire et des valeurs citoyennes. Lors de cette visite du musée de la Résistance, une personne travaillant au musée explique aux jeunes l'importance du devoir de mémoire, afin que ces guerres ne se reproduisent pas et que chaque jeune prenne conscience de ce qu'il s'est passé et que rien ne soit oublié. Cette personne explique comment est organisé le musée

---

<sup>60</sup> <https://www.defense.gouv.fr/terre/actualites/prix-armees-jeunesse-distingue-13e-bca>

<sup>61</sup> Maquette « Commission Armées-Jeunesse », Secrétariat Générale pour l'Administration

et le sens de la visite à suivre. À la suite de cela, les jeunes qui sont environ 50 sont divisés en groupe de 10-12 personnes avec un animateur, encadrant du CSNJ ou moi-même afin de réaliser la visite et que ces derniers répondent à un questionnaire sur les informations présentes dans le musée. Lors de cette visite d'une heure, les jeunes s'informent sur la Seconde Guerre Mondiale, lisent les affiches, tableaux, peuvent regarder des courts films ou écouter des audios présents dans le musée et s'ils ont des questions, ils peuvent échanger avec la personne qui travaille au musée. A la fin de la visite, un récapitulatif par groupe est réalisé afin de voir les réponses trouvées. Cette visite a donc pour but d'apprendre de nouvelles choses sur l'histoire des guerres et notamment, sur l'histoire de la ville de Limoges durant la Seconde Guerre Mondiale.

Au-delà de ces JDC et activités défense et citoyenneté qui permettent la transmission du devoir de mémoire aux jeunes, il peut y avoir des JDC thématiques qui se basent sur le devoir de mémoire et sur l'histoire des guerres. Par exemple, une JDC thématique a eu lieu pour le 11 novembre 2023 célébrant l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. En effet, la JDC avait donc pour thématique l'Armistice du 11 novembre et avait une activité défense et citoyenneté basée sur la mémoire de la guerre. Lors de cette activité, les jeunes présents étaient divisés en deux groupes dont un qui était avec une personne de l'ONaCVG et un qui était avec une personne dont les grands-parents ont connu la guerre et qui venait témoigner. L'ONaCVG présentait ainsi l'histoire de la guerre et la personne qui venait parler de ce qu'ont enduré ses grands-parents durant la guerre venait présenter des anciennes armes utilisées durant la guerre, lire des morceaux du journal que tenait son grand-père. Ce moment a permis aux jeunes, et moi-même, de comprendre et de connaître la réalité de ces guerres et de les voir sous un autre angle que ceux étudiés dans les établissements scolaires.

L'ONaCVG étant un organisme rattaché au ministère des Armées, il est souvent amené à intervenir auprès des jeunes que le ministère veut toucher et vise. En effet, l'ONaCVG a plusieurs missions dont une mission de solidarité auprès des anciens combattants et des victimes de guerre. Ainsi, l'Office permet un suivi personnalisé de chaque personne bénéficiaire et des aides notamment financières. Sa deuxième grande mission importante ici est de permettre le devoir de mémoire auprès des plus jeunes, de favoriser la citoyenneté et le lien Armées-Nation. En ce qui concerne le devoir de mémoire, l'ONaCVG intervient par le biais de quatre objectifs<sup>62</sup> :

- La transmission aux plus jeunes des valeurs de citoyenneté, de courage, de respect et de solidarité par des activités pédagogiques
- Le partage d'une mémoire européenne et internationale afin de promouvoir la paix
- La commémoration des grandes dates et événements historiques
- La valorisation des lieux de mémoire qui dépendent du ministère des Armées, à savoir 10 hauts lieux de la mémoire nationale et 275 nécropoles nationales

L'ONaCVG permet donc d'expliquer aux jeunes le passé historique de la France et du monde et ainsi de faire comprendre à ces derniers qu'il est nécessaire que le peuple n'oublie rien de ce passé afin de favoriser une paix durable dans l'avenir. Ce devoir de mémoire est à destination des plus jeunes dans la mesure où ils sont l'avenir et qu'ils doivent en prendre conscience le plus tôt possible. C'est notamment ce qu'il ressort de la citation de Winston

---

<sup>62</sup> <https://www.onac-vg.fr/memoire>

Churchill<sup>63</sup> qui déclarait « *un peuple qui oublie son passé est condamné à le revivre* » ou encore celle du Maréchal Ferdinand Foch<sup>64</sup> qui déclarait « *Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir* ». Ces jeunes doivent donc nécessairement apprendre du passé historique afin de ne pas le reproduire et de maintenir une paix en France et ainsi, ce devoir de mémoire réalisé par le ministère des Armées, ses organismes et ses divers partenariats permet que le passé historique ne soit jamais oublié.

Au-delà de ces JDC, les jeunes reçoivent des informations relatives à cette mémoire par le biais d'autres dispositifs tels que les classes de défense et de sécurité globales. En effet, ces dernières permettent également de travailler sur le devoir de mémoire auprès des jeunes selon les activités prévues. Certaines de ces activités peuvent aboutir à des projets basés sur la transmission de valeurs telles que la citoyenneté, la solidarité, la cohésion nationale et d'autres peuvent être également tournées sur le devoir de mémoire selon les activités prévues et les territoires en question. En effet, sur le site du CSNJ de Limoges une classe de défense et de sécurité globales a eu lieu durant quelques jours auprès de jeunes venant d'établissements différents. Lors de cette dernière, les jeunes ont réalisé diverses activités et ont été visités Oradour-sur-Glane avec certains personnels du CSNJ de Limoges, un village de la Haute-Vienne qui reste connu pour avoir subi un massacre de sa population le 10 juin 1944. Cette visite lors de la classe de défense et de sécurité globales a participé au devoir de mémoire à destination des jeunes présents. Il s'agit en effet d'un village martyr qui constitue un lieu de mémoire et historique pour ses habitants et pour la France entière. De plus, au sein d'Oradour-sur-Glane a été créé en 1999 un Centre de la mémoire qui permet de comprendre le massacre de sa population et le contexte de ce dernier<sup>65</sup>.

De plus, lors de ces classes de défense et de sécurité globales peuvent intervenir divers partenaires ou organismes du ministère des Armées. En effet, lors de cette classe de défense et de sécurité globales réalisé sur le site du CSNJ de Limoges est intervenu l'ONaCVG de nouveau. De ce fait, ont été présentés aux jeunes présents durant cette classe de défense et de sécurité globales par l'ONaCVG et ma collègue VSC chargée de la mission rayonnement-jeunesse les différents lieux de mémoire, les monuments aux morts, les grandes dates historiques ainsi que l'histoire du bleuets de France. Ce dernier, du fait de son histoire, est le symbole même de la mémoire du passé historique. En effet, ce symbole est né à la suite de la Première Guerre Mondiale par l'initiative de deux infirmières soignant les blessés et mutilés de guerre : leur initiative a permis un élan de solidarité et de citoyenneté envers les combattants, les victimes ou encore leurs familles. L'objectif de cette initiative était de recueillir des fonds afin de venir en aides aux mutilés de guerre, les personnes blessées confectionnaient des « bleuets » en tissu qu'ils vendaient sur la voie publique afin de s'occuper et de recueillir des fonds. Cette fleur, qui est désormais un symbole de mémoire et de solidarité, a été choisie en raison de sa couleur qui rappelle en effet celle des uniformes que portaient les soldats et car elle était l'une des seules fleurs à pousser sur les champs de bataille<sup>66</sup>. Ainsi, pour présenter ces différents lieux de mémoire, ma collègue VSC avait

---

<sup>63</sup> Né en 1874 et mort en 1965, il était un homme d'État, un militaire et un écrivain britannique et a été Premier Ministre du Royaume-Uni lors de la Seconde Guerre Mondiale

<sup>64</sup> Né en 1851 et mort en 1929, il était un général, maréchal de France et membre de l'Académie française. Il a été nommé commandant en chef des forces alliées sur le front de l'Ouest en 1918

<sup>65</sup> <https://www.oradour.org>

<sup>66</sup> <https://www.boutique-bleuetdefrance.fr/content/4-a-propos-du-bleuet-de-france>

préparé pour les jeunes des diapositives qui présentaient différents lieux de mémoire notamment ceux de la Haute-Vienne et l'histoire du Bleu de France afin de transmettre aux jeunes le passé historique de la France et plus précisément celui du département. En présentant l'histoire de la Haute-Vienne telle que celle d'Oradour-sur-Glane cela permet aux jeunes de mieux comprendre ce qu'il s'est passé et de les toucher de manière plus importante.

Au-delà de ces diverses informations transmises aux jeunes par le biais des différents dispositifs mis en place par le ministère des Armées en partenariat avec ses organismes tels que l'ONaCVG et notamment des ministères tels que celui de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse; le devoir de mémoire à destination des jeunes se réalise également par le biais de la participation de ces derniers à certaines activités.

## **B – Le devoir de mémoire transmis aux jeunes par le biais de leur participation aux activités**

La transmission du devoir de mémoire et du passé historique du pays passe par des informations transmises aux jeunes, cependant ce qui permet aussi cela et qui semble plus efficace reste la participation de ces derniers à des activités participant à ce devoir de mémoire. En effet, leur participation intéresse plus les jeunes que de simples informations.

De nombreux dispositifs incluant le ministère des Armées et d'autres partenaires participent à ce devoir de mémoire par la participation de ces jeunes. En effet, les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté ont également pour mission, en dehors de la transmission de valeurs citoyennes, de contribuer au devoir de mémoire aux côtés de l'ONaCVG ou d'autres associations. Ils participent aux commémorations en tant qu'accompagnants des jeunes, à des courses d'orientation mémorielles comme celle qui avait été organisée en novembre 2022 par le Commandement militaire de l'Îlot Balard au parc omnisports Suzanne Lenglen<sup>67</sup>. Ils organisent également des expositions ou créent des événements tels que des rallyes citoyens<sup>68</sup>. En effet, depuis 2018 la DSNJ a signé avec l'ONaCVG un partenariat afin de créer divers projets et événements à destination des jeunes et ces projets sont en expansion. Ainsi, le dispositif de réserve locale à la jeunesse et à la citoyenneté permet de créer des activités à destination des jeunes afin de procéder à ce devoir de mémoire. De plus, ce devoir de mémoire est également à destination des réservistes qui y participent pour les jeunes mais qui le reçoivent également du fait de leur participation.

De même, le rallye citoyen qui est un dispositif permettant aux jeunes d'établissements scolaires de découvrir, le temps d'une journée, les enjeux actuels du pays et de réaliser des activités peut être tourné sur le devoir de mémoire en partenariat avec l'ONaCVG et préparé notamment par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté comme précité. En effet, ayant eu le témoignage d'anciens VSC, certains ont réalisé un rallye citoyen basé sur la mémoire. Ils ont réalisé une course d'orientation mémorielle à destination des jeunes et durant laquelle ils devaient répondre à des questions sur des moments de guerres historiques. Cela leur permet donc de participer à une activité en rapport avec la mémoire tout en apprenant des choses, ce qui généralement plaît plus aux jeunes. De même, un autre dispositif permet à des jeunes volontaires de participer au devoir de mémoire : le service civique. En effet, il est possible de réaliser un service civique dans divers domaines et notamment dans le domaine de la mémoire. Sur le site où sont présentées les

---

<sup>67</sup> <https://www.defense.gouv.fr/en/node/6063>

<sup>68</sup> <https://www.rc-terre.fr/ressources/10180/23/1.pdf>

missions d'intérêt général, on trouve des missions en faveur de la mémoire telles que la sensibilisation des élèves d'une école à la mémoire de leur territoire et à leur devenir en tant que citoyen ou encore l'animation et la promotion de l'histoire de la Résistance et de la mémoire de la Résistance. De plus, si le service civique est réalisé dans un des organismes du ministère des Armées tel qu'un CSNJ par exemple, comme celui que je réalise, le VSC est amené à réaliser des stages dans des bases militaires et également travailler sur la mémoire. En effet, lors de mon dernier stage au 2<sup>e</sup> Régiment Étranger d'Infanterie à Nîmes les VSC présents ont pu visiter le site. Un Lieutenant de la légion étrangère nous a présenté le monument aux morts présent sur le régiment érigé notamment en faveur des soldats morts lors de la bataille de Camerone de 1863<sup>69</sup>.

De plus, pour transmettre cette mémoire aux jeunes par le biais de leur participation, le SNU est également un dispositif utile. En effet, les jeunes présents sont tout d'abord des jeunes volontaires et ces derniers participent à ce devoir de mémoire par le biais de la Journée Défense et Mémoire lors de la première phase du SNU, à savoir le séjour de cohésion d'une durée de deux semaines. Il s'agit d'une journée animée par les personnels des CSNJ et des animateurs militaires d'active ou de réserve (des trois armées et de la gendarmerie nationale) basée sur un programme précis. En effet, le ministère des Armées intervient dans le SNU par cette journée, la DSNJ organise ces JDM autour de 3 modules<sup>70</sup> :

- Le module défense afin de faire connaître les armées aux jeunes par le biais du jeu Décision défense qui représente des conflits dans le monde entier, par la présentation des métiers, du cyber et de questionnaires
- Le module résilience pour permettre une autonomie et la participation à des missions collectives, ce module consiste en des ateliers pour apprendre à alerter, protéger ou encore se déplacer en zone difficile
- Le module mémoire qui sensibilise les jeunes à l'importance du devoir de mémoire par le biais d'un film qui rappelle l'importance du devoir de mémoire, par le jeu « explique-moi une cérémonie » où les jeunes simulent une cérémonie, jouent des autorités, des porte-drapeaux, chantent l'hymne nationale. Enfin, sont présentées des missions d'intérêt général pour la deuxième phase du SNU

Par le biais de ces JDM et de ces divers modules, les jeunes volontaires découvrent le milieu militaire et sont sensibilisés au devoir de mémoire. Lors de mon service civique j'ai pu assister à une JDM effectuée lors de la première phase du SNU du mois d'avril 2023 au lycée agricole Les Vaseix. Dans la mesure où il s'agit d'un dispositif basé sur le volontariat des jeunes présents, ces derniers sont plus investis que les jeunes reçus en JDC par exemple. En effet, les jeunes volontaires en SNU posent beaucoup plus de questions et ont malgré tout plus de connaissances sur ces sujets. Lors du jeu « explique-moi une cérémonie », les jeunes étaient satisfaits de faire une activité où ils pouvaient participer, ils prenaient le jeu réellement à cœur. Ce jeu a ainsi pour objectif de permettre aux jeunes volontaires de s'impliquer davantage lors des cérémonies et notamment les cérémonies commémoratives. Le SNU étant en montée de puissance, les JDM le sont également et sont utiles pour la transmission de la mémoire. En effet, en 2022 3 séjours de cohésion ont eu lieu (en février, en juin et en juillet) et durant le

---

<sup>69</sup> Combat qui opposa une compagnie de la Légion étrangère aux troupes mexicaines lors de l'expédition du Mexique durant lequel 62 légionnaires ont fait face à plus de 2 000 soldats mexicains

<sup>70</sup> Maquette sur « Le Service National Universel », Secrétariat Général pour l'Administration

séjour de juin 123 JDM ont été organisé par les CSNJ et la DSNJ pour environ 15 000 jeunes qui ont été à 90% satisfaits. Sur le dernier séjour de cohésion en juillet 2022, 132 JDM ont été effectué à destination d'environ 16 000 jeunes<sup>71</sup>. Ces JDM permettent ainsi aux jeunes de s'impliquer dans le devoir de mémoire.

Enfin, un dispositif mis en place par le ministère des Armées participe au devoir de mémoire envers les jeunes et les fait participer : les projets ASJC. Il s'agit d'un dispositif du ministère des Armées pour l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 qui s'applique sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif créé en 2019 allie sport, travail de mémoire et citoyenneté par le biais de quatre acteurs du ministère qui sont : la DSNJ, l'ONaCVG, le Centre National des Sports de la Défense et la fédération des clubs de la défense<sup>72</sup>. Il a été créé en 2019 et jusqu'en 2024 dans la mesure où la DSNJ et l'ONaCVG souhaitaient centrer des activités sur le sport et la mémoire en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En effet, le sport fait partie des activités des armées et partage avec celles-ci des valeurs communes, de ce fait est né le programme ASJC<sup>73</sup>. Ce programme est important cette année dans la mesure où les Jeux Olympiques et Paralympiques se déroulent dans un an à Paris. Les jeunes sont au cœur de ce dispositif, en effet les activités ASJC sont réalisées et mises en place par les VSC des divers CSNJ du territoire national et ces dernières sont à destination des jeunes de tout âge. Ces diverses activités permettent ainsi aux jeunes présents de découvrir le milieu militaire, d'échanger avec des personnels militaires et les CSNJ, de pratiquer des activités sportives tout en liant le travail de mémoire auprès de ces jeunes par le biais de la présence de l'ONaCVG notamment qui anime des ateliers.

Diverses activités ASJC ont eu lieu sur le territoire national depuis sa création. Ayant réalisé des stages avec les VSC de chaque CSNJ en métropole et outre-mer, j'ai pu assister de loin à la mise en place de chaque activité ASJC prévue. Concernant le CSNJ de Limoges, ce sont mes 2 collègues VSC qui ont mis en place deux activités ASJC et j'ai également pu y participer. En effet, la première activité ASJC s'est réalisée le 31 mai 2023 à Périgueux auprès de jeunes âgés de 7 à 14 ans. Ces jeunes ont participé à divers ateliers durant la journée et ont pu découvrir à la fois différents sports et notamment du handisport, mais également les diverses armées et le devoir de mémoire. Divers ateliers étaient mis en place, on y trouvait un atelier tenu par un club de boxe où les jeunes pouvaient essayer ce sport entre eux, un atelier tenu par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Vienne qui présentait un questionnaire sur les Jeux Olympiques et un atelier sur un sport adapté aux personnes en situation de handicap. Un atelier sur le rugby était également présent, permettant aux jeunes de jouer entre eux et le CSNJ tenait un atelier afin de présenter les différents corps des Armées. De plus, l'ONaCVG était présent et tenait un atelier sur des sportifs militaires qui ont combattu durant des guerres afin de faire participer les jeunes à la mémoire tout en jouant. Le deuxième projet ASJC s'est réalisé le 10 juin 2023 à Oradour-sur-Glane en présence de 3 établissements scolaires différents pour commémorer le massacre qui a eu lieu en 1944. En effet, le matin était réservé aux ateliers sportifs avec du tir à l'arc, du handibasket<sup>74</sup>, du cécifoot où les jeunes jouaient les yeux bandés ou encore l'ONaCVG qui réalisait une sorte d'escape game avec des réponses à trouver. L'après-midi était réservée à la cérémonie d'Oradour-sur-

---

<sup>71</sup> <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/snu-plus-250-journees-defense-memoire-nationales-reussies>

<sup>72</sup> Maquette « Aux Sports Jeunes Citoyens », Secrétariat Général pour l'Administration

<sup>73</sup> <https://www.rc-terre.fr/ressources/10180/23/1.pdf>

<sup>74</sup> Il s'agit de basket en fauteuil roulant

Glane où les jeunes ont pu faire la rencontre d'Agathe Hébras, la petite-fille du dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane qui est décédé en février 2023. Cette dernière a échangé avec les jeunes présents sur le massacre qui s'est déroulé en 1944 et sur son grand-père qui en était un survivant. Lors de cette journée ASJC, les jeunes ont également rencontré Patricia Mirallès, Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire. Durant la cérémonie, les jeunes présents ont chanté le chant d'Oradour-sur-Glane et ont visité le village martyr ainsi que le cimetière afin de déposer des gerbes. Lors de ce projet ASJC, les jeunes qui ont participé ont pu le faire de manière active par le biais du dépôt de gerbes, par le chant réalisé et la visite. De ce fait, le devoir de mémoire transmis par ces diverses activités ASJC permet aux jeunes présents de comprendre le passé historique du pays et de certains territoires plus précisément, mais également en participant activement les jeunes gardent un véritable souvenir de ce devoir de mémoire.

Par le biais de ces divers dispositifs mis en place par le ministère des Armées et ses partenaires, les jeunes peuvent participer à la mémoire du pays afin de ne jamais oublier le passé de la France et ainsi le transmettre à leur tour.

## Conclusion

---

Ce service civique m'a permis de découvrir le milieu militaire qui me semblait inaccessible initialement. La réalisation de stages en base militaire avec les autres VSC de France a été très intéressante et enrichissante et cela m'a donné une autre image des Armées. De même j'ai pu découvrir diverses professions, tant civiles que militaires, au sein du ministère des Armées et échanger avec de nombreuses personnes. Ma mission m'a permis d'acquérir de l'expérience pour mon projet professionnel, en effet je réalisais des entretiens auprès des jeunes en décrochage et sans emploi afin d'aider à leur insertion sociale et professionnelle et je réalisais un suivi avec ces derniers afin de voir leurs démarches. Cette expérience me sera utile dans la mesure où je rentre à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire en septembre 2023 afin de devenir Conseillère Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. De plus, ma participation aux projets ASJC a été enrichissante car j'ai pu découvrir divers partenaires du CSNJ, participer à la mise en place des ateliers pour les jeunes et ainsi comprendre en détail le lien Armées-Jeunesse et tout ce que cela impliquait (les partenaires, les dispositifs mis en place, les diverses raisons de ce lien...).

Lors de mon service civique, j'ai ainsi pu voir les armées sous un autre angle, rencontrer de superbes personnes et avoir des échanges enrichissants avec elles. J'ai pu participer à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté certes, toutefois j'ai fait face à certaines difficultés telles que les Missions Locales qui ne contactent pas forcément les jeunes ou encore certains jeunes qui ne sont pas actifs dans leur insertion professionnelle et qui ne veulent pas de mon accompagnement. Ce service civique a été une réelle expérience pour moi et je ne regretterais en aucun cas de l'avoir réalisé au CSNJ de Limoges.

## Références bibliographiques

---

### Ouvrages et rapports

- Maquette du plan « Ambition Armées-Jeunesse 2022 », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Maquette « Stages et Contrats Armées-Jeunesse », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Maquette « Service Civique », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Les grandes orientations de la Loi de Programmation Militaire 2024-2030
- Maquette « Journée Défense et Citoyenneté », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Maquette « Service Militaire Volontaire », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Ministère des Armées, « *La Jeunesse au cœur de la Défense* », *Partie 2 : le Service National*, Rapport d'activités 2017
- Maquette « réseaux de réservistes », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Maquette « classe de défense et de sécurité globales », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Ministère des Armées, « *La Jeunesse au cœur de la Défense* », *Partie 3 : le Département des politiques en faveur de la jeunesse*, Rapport d'activités 2017
- Maquette « Commission Armées-Jeunesse », Secrétariat Générale pour l'Administration, DSNJ
- Maquette « Le Service National Universel », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ
- Maquette « Aux Sports Jeunes Citoyens », Secrétariat Général pour l'Administration, DSNJ

### Sites Internet

- <https://www.defense.gouv.fr/sga/nous-connaître/organisation-du-sga/directions/direction-du-service-national-jeunesse>
- [https://www.issy.com/sites/default/files/medias/pdf/2019/02/parcours\\_citoyen.pdf](https://www.issy.com/sites/default/files/medias/pdf/2019/02/parcours_citoyen.pdf)
- <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo26/MENE1600477X.htm>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/veiller-a-lesprit-defense/cadets-defense>
- <https://www.capital.fr/votre-carriere/cadets-de-la-defense-principe-et-fonctionnement-1425075>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/veiller-a-lesprit-defense/cadets-defense>

- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/sengager/periodes-militaires-defense-nationale>
- <https://www.stages.defense.gouv.fr>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/sengager/service-civique-au-ministere-armees>
- Les grandes orientations de la LPM 2024-2030, [intradef.gouv.fr](http://intradef.gouv.fr)
- <https://www.vie-publique.fr/loi/288878-loi-programmation-militaire-2024-2030-lpm>
- [Intradef.gouv.fr](http://intradef.gouv.fr)
- <https://www.gouvernement.fr/aider-son-armee-comment-devenir-reserviste-3298>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/etudier-se-former/cordees-reussite-tutorat>
- <https://www.defense.gouv.fr/terre/lycees-defense>
- <https://www.defense.gouv.fr/lycees-defense-0>
- [https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/2023.02.02\\_Généralisation%20du%20partenariat%20entre%20les%20ministres%20de%20la%20Justice%20et%20des%20Armées.pdf](https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/2023.02.02_Generalisation%20du%20partenariat%20entre%20les%20ministres%20de%20la%20Justice%20et%20des%20Armees.pdf)
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/partenariat-justice-armees-eric-dupond-moretti-sebastien-lecornu-signent-trois-nouvelles>
- <https://boussole.jeunes.gouv.fr>
- <https://www.1jeune1solution.gouv.fr>
- <https://www.onisep.fr/vers-l-emploi/decouvrir-le-monde-professionnel/les-contrats-en-faveur-des-jeunes/le-service-militaire-volontaire-smv>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/sengager/service-militaire-volontaire-smv>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1190>
- <https://www.snu.gouv.fr/phase-1-sejour-cohesion/>
- <https://www.snu.gouv.fr/phase-2-mission-interet-general/>
- <https://www.snu.gouv.fr/phase-3-lengagement-volontaire/>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/montee-puissance-du-snu-50-000-volontaires-attendus-2022>
- <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/le-service-national-universel-snu-va-t-il-devenir-obligatoire-7900275406#>
- <https://www.rc-terre.fr/ressources/10180/23/1.pdf>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/armees-jeunesse-classe-defense-vos-marques>
- [https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2022\\_NP\\_SGA-DSNJ\\_Vademecum-classe-de-defense.pdf](https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2022_NP_SGA-DSNJ_Vademecum-classe-de-defense.pdf)

- <https://www.ac-poitiers.fr/rallye-citoyen-en-charente-124520>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/veiller-a-lesprit-defense/aux-sports-jeunes-citoyens>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/commission-armees-jeunesse-caj>
- <https://www.defense.gouv.fr/terre/actualites/prix-armees-jeunesse-distingue-13e-bca>
- <https://www.onac-vg.fr/memoire>
- <https://www.oradour.org>
- <https://www.boutique-bleuetdefrance.fr/content/4-a-propos-du-bleuet-de-france>
- <https://www.defense.gouv.fr/en/node/6063>
- <https://www.defense.gouv.fr/sga/actualites/snu-plus-250-journees-defense-memoire-nationales-reussies>

### **Références juridiques**

- L114-1 du Code du Service National
- L114-2 du Code du Service National
- Arrêté du 21 avril 2008 relatif aux périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement de la défense nationale
- Loi n° 2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique
- Loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798
- Loi de programmation militaire 2024-2030
- L4211-1 du Code de la Défense
- L114-3 du Code du service national
- R425-2 du Code de l'éducation
- L4211-2 du Code de la Défense

## Annexes

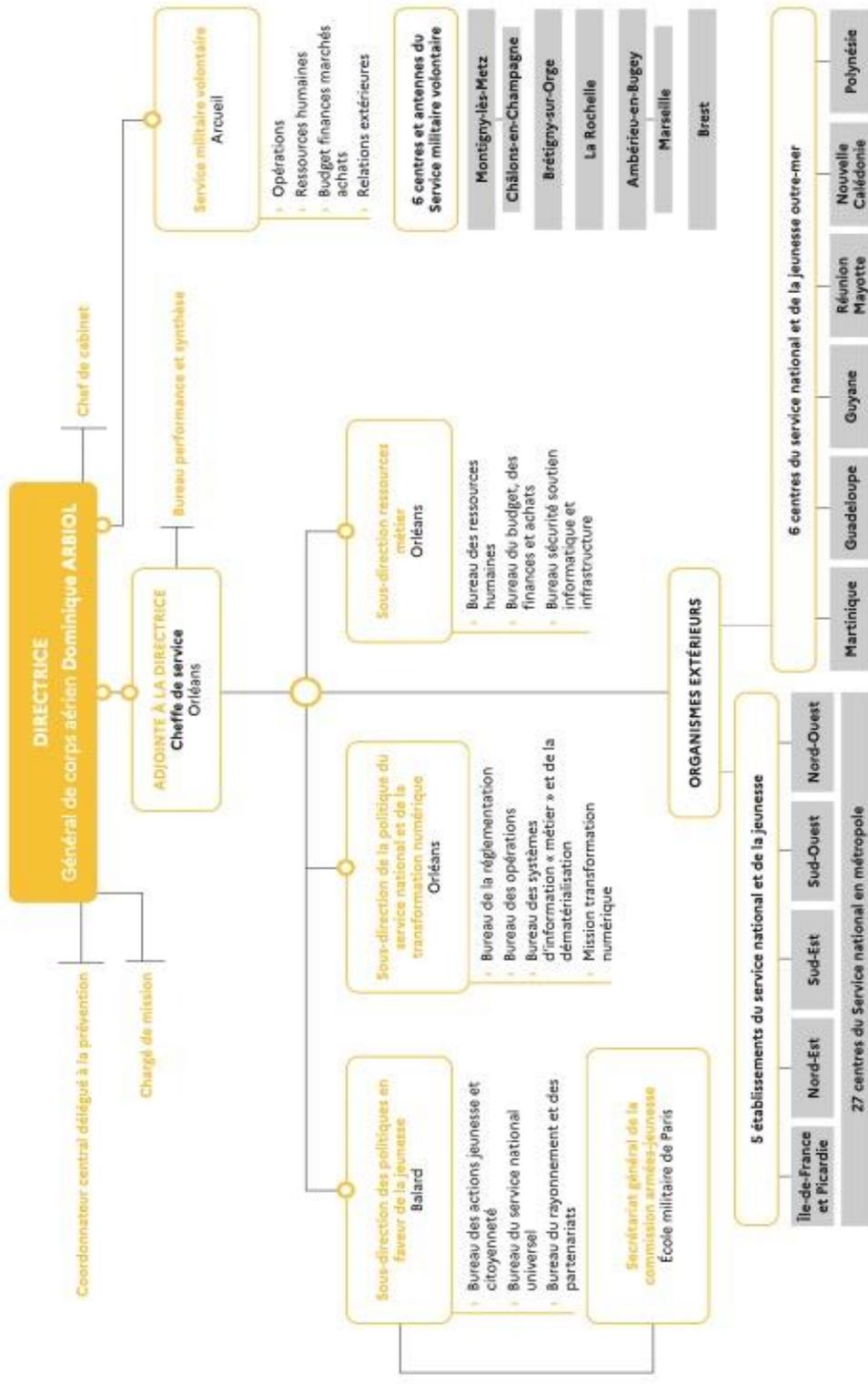
---

Annexe 1. Organigramme de la Direction du Service National et de la Jeunesse.....	48
Annexe 2. Planning des JDC sur le site de Limoges.....	49
Annexe 3. Fiche Administrative des jeunes appelés durant la JDC.....	50
Annexe 4. Tableau à remplir lors des entretiens JDC.....	51
Annexe 5. Tableau à remplir lors du suivi des jeunes.....	52

# Annexe 1. Organigramme de la Direction du Service National et de la Jeunesse



## DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE



Secrétariat général pour l'administration

Juin 2023

## Annexe 2. Planning des JDC sur le site de Limoges

### JDC des mardis et jeudis :

08h15	Mise en place – Réunion de coordination	15 min
08h30	Accueil du SN – Vérification identité – Admission session	30 min
09h00	Ouverture de la session et collation/présentation des animateurs	15 min
09h15	Discours d'accueil – présentation des encadrants	5 min
09h20	Formalisés administratives et techniques	20 min
09h40	Test d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française	30 min
10h10	Pause	10 min
10h20	Point de vue introductif	10 min
10h30	Module 1 – Une défense nécessaire	60 min
11h30	Déjeuner	60 min
12h30	Module 2 – L'organisation de notre défense	60 min
13h30	Activité défense et citoyenneté	60 min
14h30	Module 4 – Informez-vous IJC 1 : l'État et la jeunesse	25 min
14h55	Module 4 – Informez-vous IJC 2 : Rappels de prévention	25 min
15h20	Pause	10 min
15h30	Module 3 – Soyez engagés	60 min
16h30	Évaluation de fin de journée – remise des certificats	20 min
16h50	Formalités de clôture de session	10 min
17h00	Fin de session – départ des appelés du SN et des animateurs – rangement du matériel et départ des encadrants	

### JDC des mercredis :

08h15	Mise en place – Réunion de coordination	15 min
08h30	Accueil du SN – Vérification identité – Admission session	30 min
09h00	Ouverture de la session et collation/présentation des animateurs	15 min
09h15	Discours d'accueil – présentation des encadrants	5 min
09h20	Formalisés administratives et techniques	20 min
09h40	Test d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française	30 min
10h10	Pause	10 min
10h20	Point de vue introductif	10 min
10h30	Module 1 – Une défense nécessaire	60 min
11h30	Déjeuner	60 min
12h30	Liaison bus vers musée	10 min
12h40	Activité défense et citoyenneté	45 min
13h25	Liaison bus vers CSNJ	10 min
13h40	Module 2 – L'organisation de notre défense	60 min
14h40	Module 4 – Informez-vous IJC 1 : l'État et la jeunesse	25 min
15h05	Module 4 – Informez-vous IJC 2 : Rappels de prévention	25 min
15h30	Pause	10 min
15h35	Module 3 – Soyez engagés	60 min
16h35	Évaluation de fin de journée – remise des certificats	20 min
16h55	Formalités de clôture de session	5 min
17h00	Fin de session – départ des appelés du SN et des animateurs – rangement du matériel et départ des encadrants	

### Annexe 3. Fiche Administrative des jeunes appelés durant la JDC

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Site : \_\_\_\_\_ Session \_\_\_\_\_ Salle \_\_\_\_\_ Table \_\_\_\_\_

<p style="text-align: center;"><b>IDENTIFICATION</b></p> <p>Identifiant : _____ Sexe : _____</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>Date de naissance : _____</p> <p>Lieu de naissance : _____</p> <p>Adresse de contact : (résidence/convocation JDC) : _____</p> <p>Adresse de rattachement (domicile) : _____</p> <p>Téléphone fixe : _____</p> <p>Téléphone portable : _____</p> <p>Adresse email : _____</p>	<p style="text-align: center;"><b>CORRECTIONS ÉVENTUELLES</b></p> <p style="text-align: right;">Sexe : <input type="checkbox"/></p> <p>_____</p>
---	---

<p style="text-align: center;"><b>VOTRE SITUATION FAMILIALE <sup>(1)</sup></b></p> <p>Vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> célibataire    <input type="checkbox"/> marié(e)    <input type="checkbox"/> autre : _____</p> <p>Combien avez-vous de frères et sœurs ? <input type="checkbox"/></p> <p>Combien avez-vous d'enfants ? <input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><b>VOTRE NIVEAU D'ÉTUDES <sup>(1)</sup></b></p> <p>Cochez le plus haut diplôme que vous détenez à ce jour</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>Sup BAC plus 3</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>BAC plus 3</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>BAC plus 2</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>BAC</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>CAP ou BEP</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/></td><td>sans diplôme ou diplôme national du brevet</td></tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Sup BAC plus 3	<input type="checkbox"/>	BAC plus 3	<input type="checkbox"/>	BAC plus 2	<input type="checkbox"/>	BAC	<input type="checkbox"/>	CAP ou BEP	<input type="checkbox"/>	sans diplôme ou diplôme national du brevet
<input type="checkbox"/>	Sup BAC plus 3												
<input type="checkbox"/>	BAC plus 3												
<input type="checkbox"/>	BAC plus 2												
<input type="checkbox"/>	BAC												
<input type="checkbox"/>	CAP ou BEP												
<input type="checkbox"/>	sans diplôme ou diplôme national du brevet												

SITUATION SCOLAIRE / PROFESSIONNELLE	
<p style="text-align: center;">Vous êtes actuellement <b>scolarisé(e) <sup>(1)</sup></b></p> <p><input type="checkbox"/> dans un établissement public</p> <p><input type="checkbox"/> dans un établissement privé</p> <p><input type="checkbox"/> dans un centre de formation agricole</p> <p><input type="checkbox"/> dans un centre de formation d'apprentis</p> <p><input type="checkbox"/> autre (ex. IME, IMPRO, SEGPA, etc.)</p> <p>Établissement actuellement fréquenté : _____</p> <p>Nom : _____</p> <p>Ville : _____ Dpt : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p>Filière ou spécialité : _____</p> <p>Classe de : _____</p>	<p style="text-align: center;">Vous n'êtes plus scolarisé(e), vous êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> à la recherche d'un emploi ou inactif</p> <p><input type="checkbox"/> en CDD (ou intérim)</p> <p><input type="checkbox"/> en CDI</p> <p>Activité professionnelle exercée : _____</p> <p>Dernier établissement scolaire fréquenté : _____</p> <p>Nom : _____</p> <p>Ville : _____ Dpt : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/></p> <p>Dernière classe suivie : _____</p> <p>Année de départ : _____</p>
<p>Reportez le « code scolarité » correspondant à votre classe (ou à votre dernière classe suivie) : <input type="checkbox"/><input type="checkbox"/><input type="checkbox"/> (Voir liste présentée)</p>	

**OBLIGATOIRE** : Précisez le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Fait le... à \_\_\_\_\_ signature : \_\_\_\_\_

TRANSPORT		
OC « remboursement forfaitaire » <input type="checkbox"/>	OC « Convention » <input type="checkbox"/>	Nombre de tickets remis : 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>

INFORMATION-ENTRETIEN	Entretien conduit par : .....
<p>J'ai été informé(e), en matière d'insertion, sur le rôle de<sup>(1)</sup></p> <p>- L'EPIDe OUI <input type="checkbox"/><sup>(3)</sup></p> <p>- SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE OUI <input type="checkbox"/><sup>(3)</sup></p> <p>- SERVICE MILITAIRE ADAPTE OUI <input type="checkbox"/><sup>(2)</sup></p> <p>- LA MISSION LOCALE ..... OUI <input type="checkbox"/></p> <p>- LA PLATE-FORME DE DECROCHAGE OUI <input type="checkbox"/></p>	<p>J'autorise la DSNJ à communiquer mes coordonnées et mon profil issu des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française<sup>(1)</sup> :</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> à l'EPIDe de _____</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> au CSMV de _____</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> au RSMA<sup>(2)</sup> de _____</p> <p>Observations : _____</p>
Signature de l'intéressé(e)	

(1) Cochez la case correspondante      (2) Uniquement pour l'outre-mer      (3) Uniquement pour la métropole

#### Annexe 4. Tableau à remplir lors des entretiens JDC

Intéressé(e) par un projet professionnel en particulier	
Connaît la Mission Locale ?	
Intéressé(e) par le SMV/EPIDE ?	
A déjà effectué des démarches auprès de dispositifs d'insertion (Pôle Emploi, stages...) ?	

## Annexe 5. Tableau à remplir lors du suivi des jeunes

Nom – Prénom :
Lieu :
Téléphone :
Mail :
Date du 1 <sup>er</sup> entretien :
Projet professionnel :
Mission Locale :
SMV :
EPIDE :
Reprise études :
Diplôme :
Démarches à effectuer :
Démarches déjà effectuées :

